

PERSPECTIVES



# Perspectives démographiques 2016-2060

Population et ménages

Mars 2017

## Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Marie Vandresse, BFP (vm@plan.be)

Ont contribué : Johan Duyck, Jean-Marc Paul

Ont collaboré : Patrick Lusyne, Michel Willems (DGS)

### **Bureau fédéral du Plan**

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<http://www.plan.be>

### **Direction générale Statistique - Statistics Belgium**

North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16 - 1000 Bruxelles

tél. : 0800 120 33

e-mail : [statbel@economie.fgov.be](mailto:statbel@economie.fgov.be)

<http://statbel.fgov.be>

# Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Cadre des perspectives démographiques</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Hypothèses</b> .....	<b>6</b>
2.1. Population	7
2.1.1. Migration internationale	8
2.1.2. Migration interne	12
2.1.3. Fécondité	14
2.1.4. Mortalité	14
2.1.5. Naturalisations	16
2.2. Ménages	17
2.3. Hypothèses au niveau des arrondissements - synthèse	19
<b>3. Projection démographique 2016-2060 pour la Belgique</b> .....	<b>24</b>
<b>4. Projection démographique 2016-2060 pour les régions</b> .....	<b>27</b>
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	28
4.2. Région flamande	31
4.3. Région wallonne	34
<b>5. Projection démographique 2016-2060 pour les arrondissements</b> .....	<b>37</b>
<b>6. Bibliographie</b> .....	<b>42</b>
<b>7. Liste des abréviations</b> .....	<b>43</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1	Synthèse des hypothèses (fécondité, mortalité, migration internationale) pour la Belgique et les trois régions.....	7
Tableau 2	Espérances de vie à la naissance et gains moyens d'espérance de vie.....	16
Tableau 3	Nomenclature des positions d'un individu au sein du ménage et des types de ménage.....	17
Tableau 4	Croissance de la population et des ménages privés en Belgique.....	24
Tableau 5	Belgique - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population .....	25
Tableau 6	Belgique - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne.....	25
Tableau 7	Croissance de la population et des ménages privés par région.....	27
Tableau 8	Région de Bruxelles-Capitale - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population .....	28

Tableau 9	Région de Bruxelles-Capitale - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne.....	29
Tableau 10	Région flamande - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population ...	31
Tableau 11	Région flamande - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne.....	32
Tableau 12	Région wallonne - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population.....	34
Tableau 13	Région wallonne - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne.....	35

## Liste des graphiques

Graphique 1	Nombre de demandeurs d'asile.....	8
Graphique 2	Nombre de personnes qui ont reçu un statut de réfugié ou de protection subsidiaire.....	10
Graphique 3	Immigration internationale des étrangers vers la Belgique.....	11
Graphique 4	Migration internationale des Belges .....	12
Graphique 5	Les flux migratoires préférentiels entre arrondissements.....	13
Graphique 6	Indice conjoncturel de fécondité pour la Belgique et les régions.....	14
Graphique 7	Espérances de vie à la naissance pour la Belgique et par région.....	15
Graphique 8	Évolution des taux d'appartenance à une position au sein du ménage pour les femmes âgées entre 35 et 39 ans dans les arrondissements de Bruxelles-Capitale et de Ostende .....	18
Graphique 9	Répartition de l'immigration internationale des étrangers par arrondissement.....	19
Graphique 10	Indice conjoncturel de fécondité .....	20
Graphique 11	Indices comparatifs de mortalité (par rapport à la région) .....	21
Graphique 12	Espérance de vie à la naissance - hommes .....	22
Graphique 13	Espérance de vie à la naissance - femmes.....	23
Graphique 14	Projection démographique pour la Belgique - Population et ménages privés.....	26
Graphique 15	Projection démographique pour la Région de Bruxelles-Capitale - Population et ménages privés .....	30
Graphique 16	Projection démographique pour la Région flamande - Population et ménages privés.....	33
Graphique 17	Projection démographique pour la Région wallonne - Population et ménages privés .....	36
Graphique 18	Taux de croissance de la population par arrondissement .....	38
Graphique 19	Part des 67 ans et plus.....	39
Graphique 20	Taille moyenne des ménages .....	40
Graphique 21	Taux de croissance du nombre de ménages privés par arrondissement.....	41

## Synthèse

Ces perspectives démographiques présentent l'évolution de la population et des ménages en Belgique de 2016 à 2060. Dans un premier temps, ce document présente le scénario retenu pour réaliser ces perspectives. Dans un second temps, les principaux résultats sont présentés pour la Belgique, les régions et les arrondissements.

### Des perspectives déterminées par des hypothèses

La croissance d'une population est déterminée par l'évolution des naissances, des décès et des migrations internationales et internes. Les perspectives démographiques se basent par conséquent sur un ensemble d'hypothèses quant à l'évolution future de ces composantes. Les perspectives de ménages sont réalisées sur la base des perspectives de population et sur l'évolution future des différentes formes de vie commune : mariage, cohabitation, famille monoparentale, ménage d'une personne...

D'ici à 2060, la projection table sur une *immigration internationale des étrangers en Belgique* qui se stabilise aux niveaux observés fin des années 2000, entre 120 000 et 140 000 immigrations par an. L'émigration des étrangers est également relativement stable : entre 90 000 et 100 000 émigrations par an. L'impact net de la migration internationale des étrangers sur la croissance démographique est donc positif : 30 000 à 4 000 habitants supplémentaires par an en Belgique, attribuables à la migration internationale des étrangers. Le solde migratoire international des belges est, quant à lui, négatif.

Par rapport à l'exercice 2015-2060, l'évolution à court terme (2016 et 2017) de l'immigration internationale, liée à l'afflux des demandeurs d'asile observé en 2015, a été revue à la baisse. Le flux mensuel de demandes d'asile est en effet, dès janvier 2016, retombé à un niveau observé avant 2015.

L'intensité migratoire entre arrondissements est maintenue constante sur l'ensemble de la période de projection, à l'exception des arrondissements caractérisés par des flux importants au cours de la dernière décennie. Pour ces arrondissements, la *migration interne* poursuit jusqu'en 2020 l'évolution récente.

Le nombre de *naissances* est déterminé par le nombre de femmes en âge de procréer et par les taux de fécondité. Depuis la crise économique et financière, la fécondité des femmes a progressivement diminué : en 2008, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,8 ; il est de 1,7 en 2015 (dernière observation). À court terme (2016-2020), la projection table sur un retour progressif des taux de fécondité vers les niveaux observés avant la crise. À long terme (2021-2060), les taux sont maintenus constants aux niveaux atteints en 2020. Cette hypothèse de long terme suppose l'absence de bouleversements dans les comportements futurs en matière de fécondité.

Le nombre de *décès* dépend du nombre d'individus dans la population et de sa structure d'âge mais aussi de l'évolution future de la mortalité. Les hypothèses de mortalité sont construites en prolongeant les tendances des quotients de mortalité observées par âge et par sexe depuis le début des années 1990.

### Croissance démographique de la Belgique

La population de la Belgique passe de 11,3 millions d'habitants en 2016 à 13 millions en 2060. Chaque année, la population du pays augmente en moyenne de 40 000 habitants. La croissance démographique à long terme est cependant moins soutenue que celle observée sur les trois dernières décennies.

La population de la Belgique vieillit. En 2016, elle compte 1 individu de 67 ans et plus pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport est de 1 pour 2,5.

Le vieillissement de la population a aussi un impact sur l'évolution des types de ménage : la proportion des ménages d'une personne augmente sensiblement. En poursuivant les tendances en matière de formes de vie commune, la proportion des ménages de cohabitants ou de familles monoparentales augmente également. Suite à ces évolutions, la taille moyenne des ménages en Belgique diminue et le nombre de ménages privés augmente plus rapidement que la population.

### Croissance démographique des régions

La croissance de la population projetée jusqu'en 2060 dans chacune des trois régions est positive, mais inférieure à celle observée durant les trois dernières décennies. La croissance de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (+ 28 % entre 2016 et 2060) est deux fois supérieure à celle attendue dans les autres régions (+ 14 % entre 2016 et 2060). Le solde migratoire international continue à jouer un rôle important dans cette croissance, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. Dans les trois régions, il atteint cependant des niveaux inférieurs à ceux observés durant les années 2000.

Au niveau régional, la migration interrégionale détermine également l'évolution démographique. Sur l'ensemble de la projection, cette migration freine la croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale alors qu'elle stimule cette croissance dans les régions wallonne et flamande. Elle devient à long terme le déterminant principal de la croissance dans ces deux régions.

En Régions wallonne et flamande, la croissance du nombre de ménages est plus soutenue que la croissance de la population. De par la structure d'âge et le profil multiculturel spécifiques de sa population, la Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution inverse à l'horizon 2060 : la croissance du nombre de ménages est moins soutenue que celle de la population. Contrairement aux deux autres régions, la proportion des ménages d'une personne n'augmente pas et la proportion des ménages composés d'un couple marié avec enfant(s) reste stable à l'horizon 2060.

### Croissance démographique des arrondissements

La croissance de la population en Belgique et dans les trois régions est positive jusqu'en 2060. L'analyse de la projection par arrondissement laisse cependant apparaître des croissances négatives dans certains arrondissements. Ces arrondissements sont caractérisés par une proportion élevée d'habitants âgés de 67 ans et plus.

D'autres arrondissements connaissent une croissance démographique relativement élevée entre 2016 et 2060 (autour de + 30 %). Il s'agit en particulier d'arrondissements touchés par le phénomène de périurbanisation, c'est-à-dire la migration des villes vers la périphérie.

### **Un outil d'aide à la décision**

En guise de conclusion, il est utile de préciser l'usage qui peut être fait des perspectives démographiques. Elles ne prétendent pas fournir le nombre exact d'habitants ou de ménages attendus à un horizon donné. Leur valeur prévisionnelle doit être relativisée. Elles visent à projeter une tendance, basée sur les connaissances scientifiques actuelles et les contextes socio-économique et démographique observés dans un passé plus ou moins récent. Cette tendance permet de déterminer une croissance démographique future qui sert de guide dans différents domaines (économie, mobilité, logement, énergie, urbanisation, santé, vieillissement, environnement, etc.). En d'autres termes, les perspectives démographiques constituent un outil d'aide à la décision politique ou encore un instrument permettant d'alimenter les débats sur l'avenir des sociétés.

# 1. Cadre des perspectives démographiques

Depuis le début des années 70, le Bureau fédéral du Plan (BFP) a été associé à l'élaboration des perspectives de population, alors réalisées par l'Institut national de statistique (INS). À partir de l'élaboration des *Perspectives de population 2007-2060*, la modélisation a été confiée au BFP. En 2011, une convention entre la Direction générale Statistique (DGS) et le BFP a réglé l'organisation générale des perspectives de population. Cette convention précise le rôle de chaque institution – la collecte et le traitement des données par la DGS et la réalisation des perspectives par le BFP –, le timing et les produits. En 2013, la convention a été mise à jour pour y intégrer également des perspectives au niveau des ménages. Ainsi, la convention instaure une collaboration étroite entre ces deux institutions qui sont chargées d'actualiser, chaque année, les perspectives de population et de ménages.

## Définitions

Les perspectives démographiques se basent sur la définition nationale du **chiffre officiel de la population** (art. 4 de la Loi du 24 mai 1994 créant le registre d'attente), à savoir : les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le pays et qui sont enregistrés au lieu où ils ont établi leur résidence principale en Belgique, à l'exception des étrangers inscrits au registre d'attente. Sont notamment inscrits au registre d'attente les demandeurs d'asile en cours de procédure.

Conformément à la définition nationale du chiffre officiel de la population, les perspectives de population et de ménages ne tiennent pas compte des demandeurs d'asile, mais bien des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Un **demandeur d'asile** est une personne qui a quitté son pays d'origine et sollicite une protection en introduisant une demande de protection internationale.

Un **réfugié** est un demandeur d'asile reconnu par les autorités compétentes.

Le statut de **bénéficiaire de la protection subsidiaire** est accordé à un étranger qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu réfugié mais qui court un risque réel de subir des atteintes graves (torture, peine de mort, menaces de mort en cas de conflit armé interne ou international) en cas de retour dans son pays d'origine.

## Dimensions des perspectives de population et de ménages 2016-2060

Les perspectives de population et de ménages 2016-2060 partent de la population par arrondissement, âge, sexe, position au sein du ménage et nationalité observée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une distinction par groupe de nationalités (Belges et étrangers, ce dernier groupe étant subdivisé en grands sous-groupes pour certaines hypothèses) est utilisée essentiellement pour l'élaboration des hypothèses, particulièrement en matière de fécondité, de migrations internationales et de naturalisations. Les résultats sont cependant publiés sans distinction de nationalité.

Les perspectives de population et de ménages, de 2016 à 2060, sont générées par arrondissement, puis regroupées par province, par région (en distinguant la Communauté germanophone), et pour le pays.

## Disponibilité des résultats des perspectives de population et de ménages 2016-2060 sur les sites du BFP et de la DGS

Les perspectives de population établies par année, âge et sexe ainsi que les perspectives de ménages, par type de ménage, sont publiées pour l'ensemble des échelons géographiques précités, sur les sites Internet du BFP (<http://www.plan.be>) et de la DGS (<http://statbel.fgov.be>). Les données suivantes sont disponibles en évolution annuelle (1991-2060) :

- le chiffre de population au 1<sup>er</sup> janvier ;
- les mouvements de la population: naissances, décès, migrations internes et internationales ;
- les coefficients démographiques : nombre moyen d'enfants par femme et espérance de vie ; structure d'âge par grands groupes et âge moyen ; caractéristiques de la population d'âge actif, intensité du vieillissement et coefficients de dépendance ;
- le nombre de ménages, par type de ménage, au 1<sup>er</sup> janvier.

### Projection des quotients de mortalité

La loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale (M.B. du 15.05.2003, erratum au M.B. du 16.05.2003) prévoit que « ... les règles d'actualisation utilisées [pour la conversion d'un capital en rente] ne peuvent conduire à un résultat inférieur à celui que l'on obtiendrait au moyen des tables de mortalité belges prospectives telles qu'établies par la CBFA<sup>1</sup> sur base des dernières études démographiques effectuées par l'Institut national de statistique<sup>2</sup> et le Bureau fédéral du Plan ». Suite à cette obligation légale, des quotients de mortalité *prospectifs* ont été publiés en 2004, puis en 2009.

Par ailleurs, depuis 2012, le calcul des primes d'assurance-vie ne peut plus faire de distinction entre les hommes et les femmes. Afin d'établir une espérance de vie générationnelle "unisexe", des quotients de mortalité *unisexe* ont été construits.

Enfin, la loi du 22 mai 2014 insérant un article 624/1 dans le Code civil et modifiant l'article 745sexies du même Code en vue de fixer les règles pour la valorisation de l'usufruit en cas de conversion de l'usufruit du conjoint survivant et du cohabitant légal mentionne que les tables de conversion de l'usufruit doivent tenir compte « des tables de mortalité prospectives belges publiées annuellement par le Bureau fédéral du Plan ».

Par conséquent, les quotients de mortalité prospectifs ainsi que les espérances de vie transversales et générationnelles sont publiés annuellement au niveau du Royaume sur le site du BFP (<http://www.plan.be>) pour chaque sexe et en version unisexe.

Pour rappel, l'*espérance de vie transversale* correspond au nombre moyen d'années qui resteraient à vivre à un individu d'âge  $x$ , en l'année  $t$ , s'il était confronté pour sa vie restante aux quotients de mortalité aux différents âges de l'année. L'*espérance de vie générationnelle* tient compte de l'évolution des quotients de mortalité au cours de la vie future de l'individu.

<sup>1</sup> Actuellement FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers).

<sup>2</sup> Actuellement DGS (Direction générale Statistique).

## 2. Hypothèses

Pour réaliser des perspectives de population à l'aide de la méthode des composantes<sup>3</sup>, quatre hypothèses doivent être définies, à savoir l'évolution future :

- de la migration internationale (immigration et émigration) ;
- de la migration interne ;
- de la fécondité ;
- de la mortalité.

Les comportements en matière de fécondité et de migration étant différents selon la nationalité (belge ou étrangère), une hypothèse sur l'évolution future du taux de naturalisation doit être posée. Enfin, pour répartir les naissances entre les deux sexes, il faut également déterminer le taux de masculinité (proportion de garçons à la naissance).

Les perspectives de ménages se basent sur les perspectives de population et sur l'évolution future des taux d'appartenance à une position au sein d'un ménage.

L'ensemble de ces hypothèses est décrit dans les sections suivantes. Concernant la migration interne, la migration internationale, la mortalité ainsi que les perspectives de ménages, la méthodologie de projection spécifique à chacun de ces éléments est décrite en détails dans des Working Papers publiés par le Bureau fédéral du Plan (Paul, 2009 et Vandresse 2014, 2015 et 2016).

Par rapport à l'exercice de projection précédent (BFP et DGS, 2016), les hypothèses ont été mises à jour en tenant compte des nouvelles observations disponibles, en particulier les statistiques de population et de ménages au 1er janvier 2016 et les statistiques de mouvements (naissances, décès, migrations internes et internationales) au cours de l'année 2015. La projection de l'immigration internationale tient compte des prévisions économiques à court terme de la Commission européenne publiées en automne 2016 (European Commission, 2016). L'hypothèse relative à l'afflux des demandeurs d'asile durant la seconde moitié de l'année 2015 a été mise à jour en tenant compte des observations les plus récentes publiées par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) et de différentes mesures prises au niveau européen ou national.

À long terme, la projection s'inscrit dans un scénario à politique et « organisation sociétale » inchangées. L'hypothèse d'organisation sociétale inchangée n'implique pas de figer la valeur des différents paramètres clés mais, au contraire, de supposer la poursuite des tendances qui marquent le contexte sociétal actuel. En cas de modification importante, a fortiori de rupture de ces tendances, la réalité s'écarterait des hypothèses prises dans les présentes projections.

---

<sup>3</sup> Pour une description générale de la méthode des composantes, voir Bureau fédéral du Plan (2008), pp. 59-61.

## 2.1. Population

### Encadré 1 Tableau de synthèse des hypothèses

**Tableau 1 Synthèse des hypothèses (fécondité, mortalité, migration internationale) pour la Belgique et les trois régions**

	2000	2015	2020	2040	2060
<b>Belgique</b>					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,6	1,7	1,8	1,9	1,9
Espérance de vie à la naissance - femmes	80,9	83,2	84,0	86,4	88,5
Espérance de vie à la naissance - hommes	74,6	78,6	79,6	83,4	86,5
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	26,5	25,0	27,9	29,2	31,8
des étrangers	62,6	133,1	132,4	124,7	126,7
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%
des étrangers	4,4%	6,0%	6,6%	5,9%	5,9%
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,9	1,8	2,0	2,0	2,0
Espérance de vie à la naissance - femmes	80,9	83,4	83,7	85,8	87,6
Espérance de vie à la naissance - hommes	74,6	78,1	79,3	82,7	85,6
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	5,0	4,5	4,9	5,7	6,7
des étrangers	22,2	46,4	46,1	43,4	44,1
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
des étrangers	5,1%	6,9%	7,3%	6,6%	6,6%
<b>Région flamande</b>					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,5	1,7	1,8	1,8	1,8
Espérance de vie à la naissance - femmes	81,4	83,9	84,8	87,4	89,6
Espérance de vie à la naissance - hommes	75,5	79,6	80,6	84,5	87,6
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	12,0	10,6	12,2	12,4	13,5
des étrangers	24,6	57,4	57,2	53,8	54,7
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
des étrangers	5,1%	6,0%	6,7%	5,9%	6,0%
<b>Région wallonne</b>					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8
Espérance de vie à la naissance - femmes	80,0	81,7	82,6	84,8	86,7
Espérance de vie à la naissance - hommes	72,9	76,7	77,6	81,4	84,6
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	9,4	9,9	10,8	11,0	11,6
des étrangers	15,8	29,3	29,1	27,4	27,9
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
des étrangers	3,3%	4,8%	5,5%	4,9%	4,9%

Source : 2000 et 2015 : Registre national (RN), Direction générale Statistique (DGS) et calculs BFP ; 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

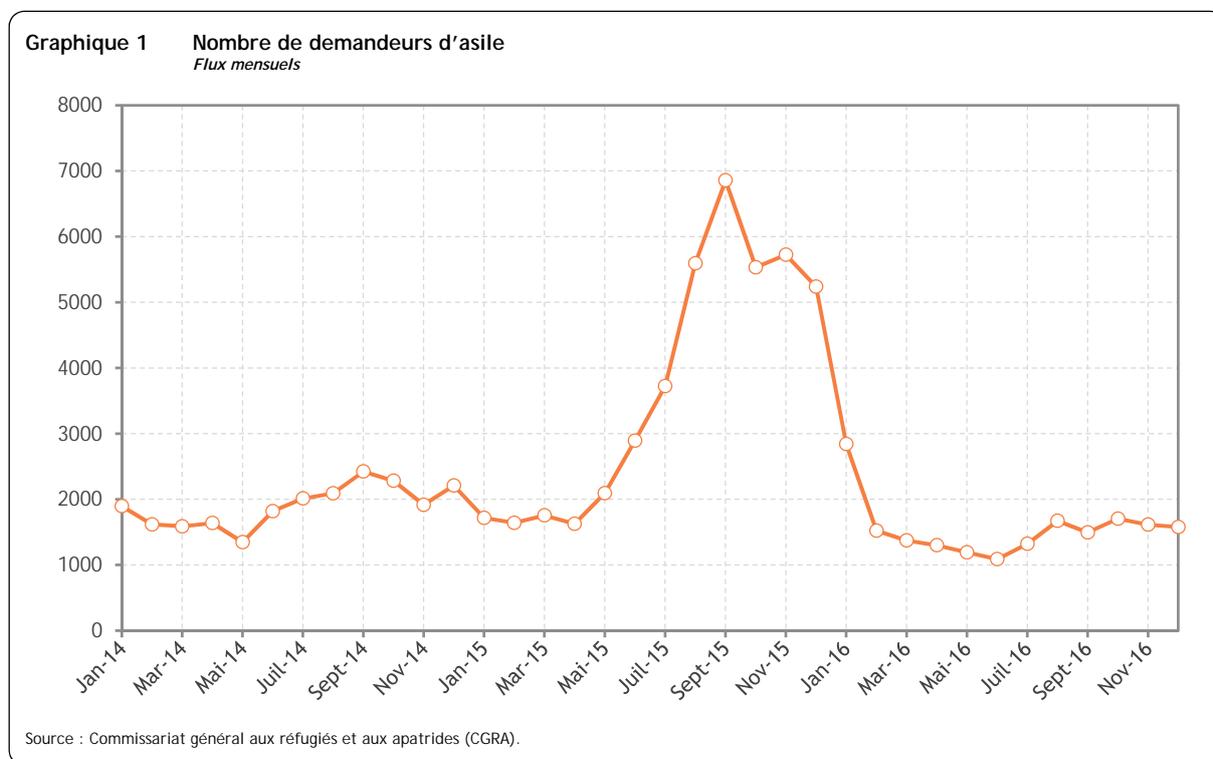
### 2.1.1. Migration internationale

#### a. Immigration internationale des étrangers

Cette section présente les hypothèses relatives à l'immigration internationale des étrangers. La méthodologie est détaillée dans Vandresse (2015).

En 2016, le flux de demandeurs d'asile renoue avec un niveau observé avant l'été 2015

La crise humanitaire et politique qui frappe les pays du Moyen-Orient a généré un afflux de demandeurs d'asile en 2015. L'hypothèse retenue dans les perspectives démographiques précédentes (BFP et DGS, 2016) supposait que les flux de demandeurs d'asile en 2016 seraient du même ordre de grandeur que ceux observés sur le dernier quadrimestre de 2015, et ensuite diminueraient progressivement pour revenir, vers le milieu de l'année 2017, aux niveaux observés avant l'afflux.



Les statistiques relatives aux demandeurs d'asile indiquent que cette hypothèse ne s'est pas réalisée en 2016. Le nombre mensuel de personnes qui ont introduit une demande d'asile sur le territoire belge est, dès janvier 2016, retombé au niveau observé avant juin 2015 (graphique 1). Sans pouvoir mesurer l'impact réel et spécifique de ceux-ci, plusieurs éléments expliquent cette évolution :

- L'Union européenne a signé, le 18 mars 2016, un traité avec la Turquie mentionnant notamment que tous les nouveaux migrants en situation irrégulière qui partent de la Turquie pour gagner les îles grecques seraient renvoyés en Turquie. Il précise aussi que « pour chaque Syrien renvoyé vers la

Turquie au départ des îles grecques, un autre Syrien serait réinstallé de la Turquie vers l'Union européenne »<sup>4</sup>. L'arrivée de migrants en Grèce en provenance de Turquie a rapidement diminué dans la foulée de la signature de cet accord.

- Plusieurs pays européens ont également installé des contrôles aux frontières ou érigé des clôtures afin d'empêcher l'accès à leur territoire. Cela a eu comme conséquence de rendre l'accès à d'autres pays européens plus difficile.
- L'Allemagne, en tenant temporairement un discours en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile, a également rendu son territoire relativement plus attractif par rapport aux autres pays européens (dont la Belgique).
- La Belgique, bien qu'ayant pris les mesures nécessaires pour assurer l'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire, a introduit de nouvelles mesures<sup>5</sup> « qui visent à limiter les flux, certes, mais qui servent aussi à dissuader les candidats à la migration » (Myria, 2016, chapitre 1 p. 7).

#### L'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 impacte l'immigration à court terme

Un demandeur d'asile intègre les statistiques de population à partir du moment où le statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire lui a été accordé. L'individu passe alors du registre des demandeurs d'asile au registre des étrangers. Au moment de ce changement de registre (acte administratif), l'individu est comptabilisé dans la statistique d'immigration. Le modèle de projection de l'immigration internationale, basée notamment sur la statistique d'immigration, tient implicitement compte de l'arrivée future de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire (en provenance des pays tiers<sup>6</sup> en particulier), en dehors d'une période de crise migratoire. L'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 nécessite par conséquent d'intégrer dans la projection le *flux additionnel* de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui en découle.

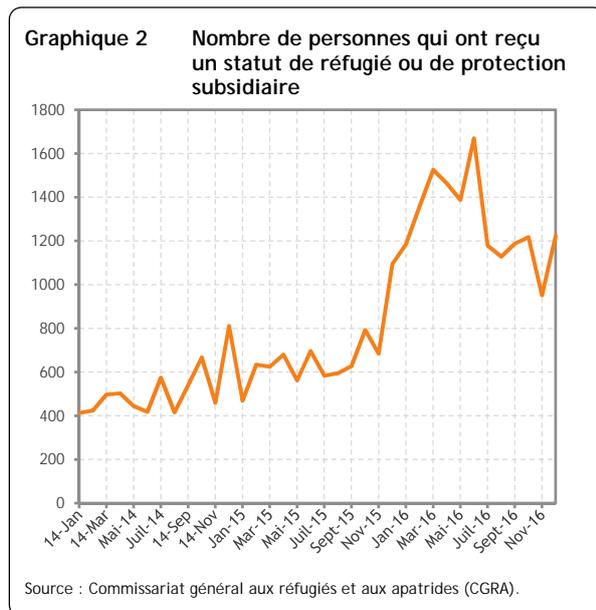
La projection table sur un flux additionnel de 15 000 réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire sur l'ensemble des années 2016 et 2017. Cette hypothèse se base sur différents éléments :

- Le flux additionnel de demandeurs d'asile en 2015, par rapport à une année sans crise, tourne autour de 24 400 individus.
- En 2016, le taux de protection accordé par le CGRA est proche de 60 %. Ce taux représente le nombre total de personnes qui ont obtenu la reconnaissance du statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire par rapport au nombre total de demandeurs d'asile qui ont fait l'objet d'une décision finale. Par conséquent, sur les 24 400 demandeurs d'asile arrivés en 2015, près de 15 000 devraient obtenir le statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire.

<sup>4</sup> Conseil de l'Union européenne, Communiqué de Presse 144/16, Déclaration UE-Turquie, 18 mars 2016.

<sup>5</sup> Limitation du nombre de dossiers enregistrés par jour, allongement du délai de traitement du regroupement familial, limitation du droit de séjour à 5 ans pour les réfugiés reconnus...

<sup>6</sup> Pays non membres de l'Union européenne.



En 2016, le CGRA a accordé un statut de réfugié ou de protection subsidiaire à 14 540 individus. Le nombre de personnes reconnues par mois a doublé par rapport à la période avant l'afflux de 2015. En supposant qu'une part importante des individus reconnus en 2016 (approximativement 8 000) fasse partie de ces 15 000 individus supplémentaires arrivés durant la crise (en 2015), 7 000 réfugiés supplémentaires seraient encore reconnus en 2017. Cette hypothèse semble cohérente avec les informations publiées par le CGRA sur les statistiques d'asile 2016 (CGRA 2017) : la charge de travail totale du CGRA est le nombre de dossiers pour lesquels le CGRA n'a pas encore pris de décision. Fin décembre 2016, la charge de travail totale s'élevait à 14 815 dos-

siers (soit 18 902 personnes). L'on peut considérer que 5 000 dossiers constituent une charge de travail normale et que 9 815 dossiers représentent l'arriéré (CGRA, 2017).

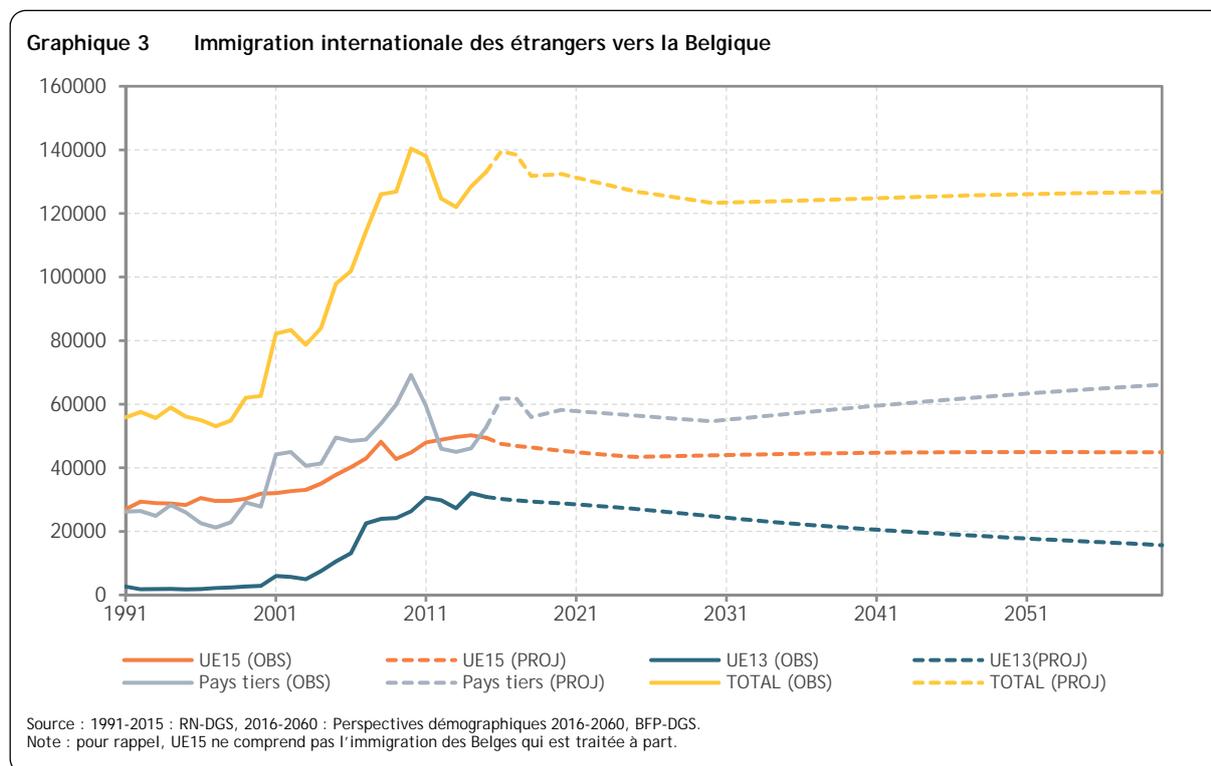
L'impact de l'afflux des demandeurs d'asile de 2015 sur les chiffres de population est donc réduit et retardé en fonction du taux de reconnaissance et de la durée de la procédure. Cette projection du nombre additionnel de réfugiés et de bénéficiaires de la protection subsidiaire au cours des deux prochaines années repose sur un ensemble d'hypothèses entourées de grandes incertitudes. En particulier, on suppose que la Belgique ne connaîtra pas à court terme un nouvel afflux de demandeurs d'asile. Or, bien que les statistiques du nombre de demandeurs d'asile aient retrouvé, dès janvier 2016, des niveaux observés avant l'été 2015, la pression migratoire aux frontières de l'Europe, non seulement liée au contexte géopolitique en Syrie mais également en Afrique (Niger, Erythrée), ne diminue pas.

### À long terme, l'immigration internationale des étrangers reste soutenue et stable

La projection de l'immigration internationale des étrangers (par groupe de nationalités) vers la Belgique est résumée dans le graphique 3. Cette immigration est caractérisée par des niveaux relativement soutenus sur l'ensemble de la période de projection (entre 120 000 et 140 000 immigrations par an), et stable à long terme (autour de 125 000 immigrations par an dès 2030).

La hausse en 2016 et 2017 de l'immigration en provenance des pays tiers s'explique par l'arrivée progressive des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire dans la population (conséquence de l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015). À long terme, l'immigration en provenance des pays tiers devrait poursuivre une tendance à la hausse suite à la croissance attendue de la population totale de ces pays (et donc la croissance du nombre de migrants potentiels). Cette immigration à la hausse est compensée partiellement par une baisse de l'immigration en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne (UE13). Le modèle de projection de l'immigration internationale en provenance de l'UE13 tient compte des évolutions de l'attractivité économique relative et de la croissance démographique attendue dans ces pays-là. L'immigration en provenance des anciens États membres de l'Union

européenne (UE15) reste relativement stable. Elle tient également compte de la croissance démographique attendue dans ces pays.



La projection de l'immigration internationale au niveau du pays est ensuite ventilée par âge, sexe et arrondissement en se basant sur les répartitions observées au cours des trois dernières années (voir graphique 9, section 2.3, pour la répartition par arrondissement).

### b. Émigration des étrangers

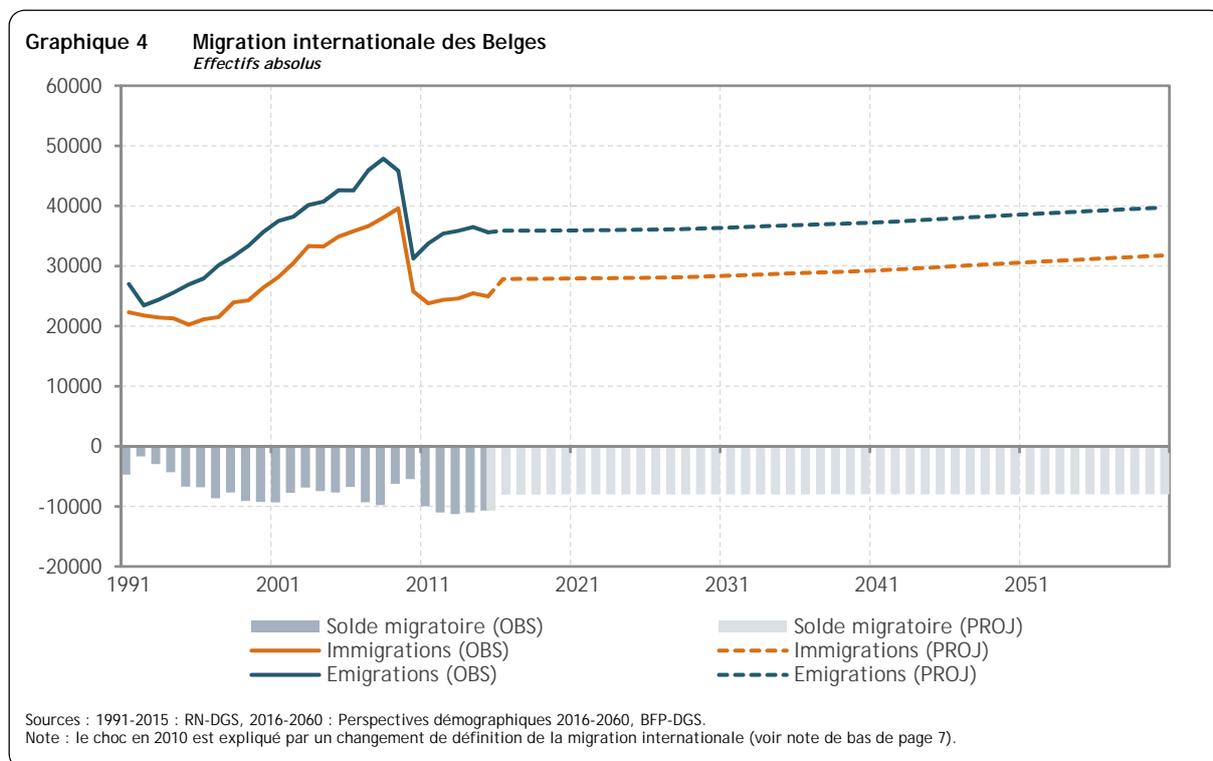
L'émigration des étrangers depuis la Belgique se base sur un taux d'émigration moyen qui évolue en parallèle avec l'évolution de l'immigration internationale, mais avec un décalage de quelques années (pour plus de détails, BFP, 2015).

### c. Migration internationale des Belges

Le solde migratoire international des Belges (graphique 4) est maintenu constant sur l'ensemble de la période de projection. Il correspond à la moyenne calculée sur la période 2006-2008. La crise économique semble avoir eu un impact sur l'émigration des Belges, et par conséquent sur le solde migratoire des Belges. Le niveau du solde migratoire des Belges en projection est par conséquent calculé sur la base des statistiques antérieures à la crise économique et financière.

L'émigration des Belges vers l'étranger est calculée sur la base de taux d'émigration par âge et sexe, gardés constants sur toute la période de projection aux niveaux moyens des dernières années observées. L'immigration des Belges est obtenue de façon résiduaire, à savoir le solde migratoire plus l'émigration.

Remarquons que la baisse importante de l'émigration et de l'immigration des Belges observée en 2010 est d'origine purement statistique<sup>7</sup>. Elle n'est pas liée à une modification brutale des comportements migratoires des Belges et n'a pas d'impact sur le solde migratoire.



### 2.1.2. Migration interne

La projection de la migration interne se base sur une évolution future de l'intensité migratoire<sup>8</sup>. L'intensité migratoire permet non seulement de tenir compte de la population de l'arrondissement d'origine mais aussi de la population de l'arrondissement de destination.

L'intensité migratoire entre arrondissements poursuit, jusqu'en 2020, son évolution observée sur les dix dernières années. Au-delà de 2020, elle est supposée constante.

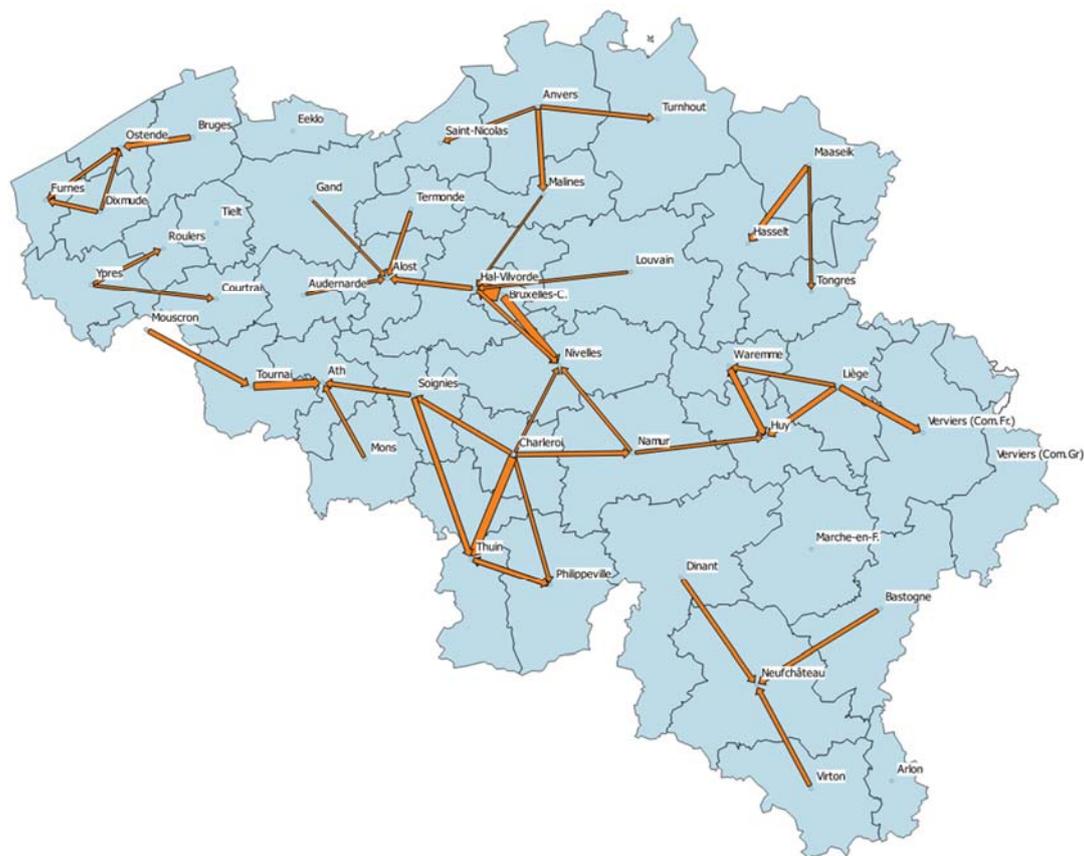
Afin d'intégrer dans la mesure du possible les spécificités de chaque arrondissement, les évolutions des intensités migratoires sont estimées par arrondissement et par groupe d'âge. Cependant, afin d'avoir suffisamment d'observations et obtenir par conséquent des résultats statistiquement fiables, l'estimation des tendances n'est réalisée que pour une sélection de flux migratoires qui contribuent de manière significative à l'évolution démographique des arrondissements concernés. Ils sont définis comme étant

<sup>7</sup> À partir de 2010, un changement de définition intervient pour le mode de calcul des réinscrits et des rayés d'office du Registre national. Ne sont considérés comme rayés d'office que les personnes rayées dans l'année et qui ne sont pas réinscrites au cours de la même année. Par conséquent seuls ceux qui ont été rayés d'office au cours des années précédentes et réinscrits dans l'année sont inclus dans les réinscrits, et par conséquent considérés comme une immigration.

<sup>8</sup> L'intensité migratoire ( $m_{ij}$ ) de l'arrondissement de départ  $i$  vers l'arrondissement d'arrivée  $j$  est définie par le nombre de migrations de  $i$  vers  $j$  ( $M_{ij}$ ) divisé par la somme des populations des arrondissements  $i$  ( $P_i$ ) et  $j$  ( $P_j$ ):  $m_{ij}^t = \frac{M_{ij}^t}{P_i^t + P_j^t}$

« préférentiels » et sont présentés dans le graphique 5. Pour les flux qui ne rentrent pas dans cette catégorie, l'intensité migratoire est maintenue constante sur l'ensemble de la période de projection. Pour une description détaillée de la méthodologie de projection de la migration interne voir Vandresse, 2016.

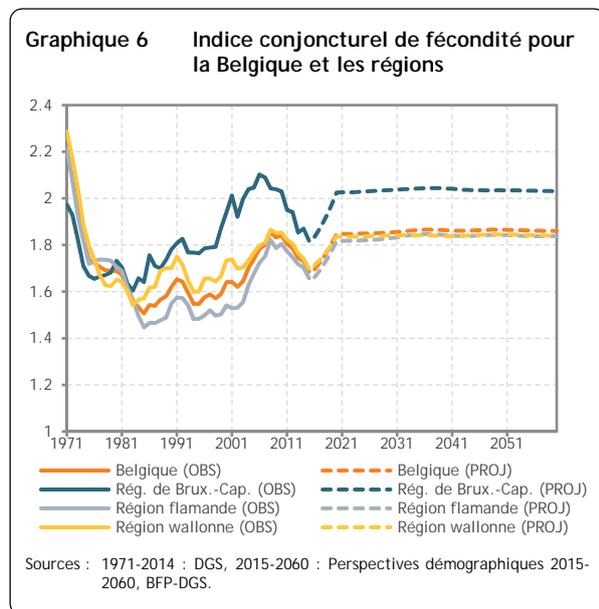
Graphique 5 Les flux migratoires préférentiels entre arrondissements



Source : RN-DGS, calculs BFP.

### 2.1.3. Fécondité

Le nombre de naissances est déterminé par le nombre de femmes en âge de procréer et par les taux de fécondité. Les comportements en matière de fécondité étant différents selon l'âge de la mère, la nationalité et l'arrondissement, les taux de fécondité sont analysés et projetés en tenant compte de ces trois caractéristiques.



Le graphique 6 présente l'évolution observée et projetée de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF<sup>9</sup>) au niveau de la Belgique et des régions. L'ICF – qui correspond à la somme des taux de fécondité par âge – connaît une nouvelle baisse en 2015, au niveau de l'ensemble du pays et dans les trois régions. Cette nouvelle observation confirme ainsi l'hypothèse prise dans les trois dernières éditions des projections de population, à savoir une baisse des taux de fécondité qui peut s'expliquer en partie par la crise économique et financière qui a affecté plus particulièrement les jeunes ménages.

Jusqu'en 2020, le modèle suppose un retour progressif des taux de fécondité aux niveaux observés avant la crise. Cette hypothèse repose sur l'argument que « la fécondité diminue pendant la période de récession avec un décalage d'un à deux ans par rapport à l'évolution économique » (Pailhé, 2010). Cette diminution est rattrapée plus tard ; le projet de faire un enfant étant principalement retardé en période de crise économique.

À long terme (2021-2060), les taux sont maintenus constants aux niveaux atteints en 2020. Cette hypothèse de long terme suppose l'absence de bouleversements dans les comportements futurs en matière de fécondité.

Les ICF calculés par arrondissement pour la dernière année d'observation (2015) et la dernière année de projection (2060) sont présentés sous forme cartographique dans le graphique 10 (section 2.3).

Le taux de masculinité, soit le rapport des naissances de garçons par rapport à l'ensemble des naissances, est fixé à la moyenne des taux de masculinité observés sur les cinq dernières années.

Le taux de masculinité, soit le rapport des naissances de garçons par rapport à l'ensemble des naissances, est fixé à la moyenne des taux de masculinité observés sur les cinq dernières années.

### 2.1.4. Mortalité

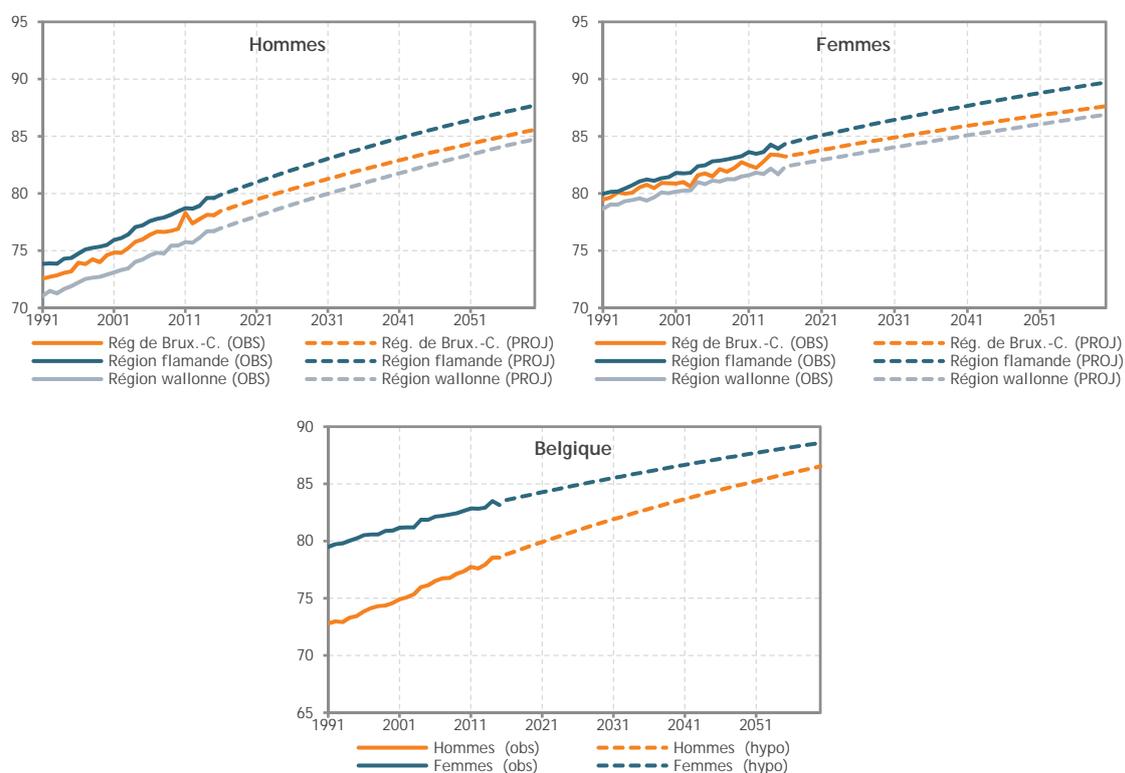
Les hypothèses de mortalité sont construites en prolongeant sur la période 2016-2060 les tendances des quotients de mortalité observées entre 1991 et 2015 par âge et par sexe. Les calculs sont effectués pour chacune des trois régions. Étant donné la décroissance quasi-continue des quotients de mortalité depuis les années 70, et ce quel que soit l'âge considéré, un modèle exponentiel négatif est estimé pour la projection des quotients de mortalité (voir Paul, 2009, pour une description de la méthodologie).

<sup>9</sup> Le nombre moyen d'enfants que mettrait une femme au monde si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées – par âge – pour une année considérée.

Le passage des quotients projetés par région aux quotients projetés par arrondissement se fait à l'aide de la méthode de la population type (ratio entre les décès observés dans l'arrondissement et les décès théoriques calculés sur la base des quotients de mortalité régionaux). Cette méthode permet d'ajuster les quotients de mortalité en cas de surmortalité ou sous-mortalité dans un arrondissement par rapport à la mortalité observée dans la région correspondante. Les arrondissements ayant une mortalité plus élevée que celle observée au niveau de la région sont caractérisés par un ratio supérieur à 1 (et inférieur à 1 en cas de mortalité moins élevée). Ces ratios sont présentés dans la section 2.3 (graphique 11, section 2.3).

Traduits en espérances de vie pour la Belgique, les quotients de mortalité ainsi projetés indiquent un ralentissement progressif de l'augmentation des espérances de vie (graphique 7). Ainsi, si les hommes ont gagné en moyenne chaque année près de 3 mois d'espérance de vie à la naissance entre 1991 et 2015, ce gain devrait se réduire à 2,5 mois par an entre 2016 et 2030 et à 2 mois par an entre 2030 et 2060. Pour les femmes, l'augmentation des espérances de vie à la naissance passe de 1,8 mois par an entre 1991 et 2015 à 1,6 mois par an entre 2016 et 2030 et à 1,3 mois par an entre 2030 et 2060. À long terme, l'écart entre les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes se réduit donc lentement, passant de 4,7 ans en 2015 à 3,6 ans en 2030, puis à 2,0 ans en 2060 (tableau 2). Les espérances de vie par arrondissement en 2015 et 2030 sont présentées dans la section 2.3, graphique 12 pour les hommes et graphique 13 pour les femmes.

Graphique 7 Espérances de vie à la naissance pour la Belgique et par région



Sources : 1991-2015 : RN-DGS et calculs BFP, 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

**Tableau 2** Espérances de vie à la naissance et gains moyens d'espérance de vie  
observations (1991-2015) et hypothèses (2016-2060)

		Belgique			Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
		H	F	F-H	H	F	F-H	H	F	F-H	H	F	F-H
<b>Espérances de vie à la naissance</b>													
Observations	1991	72,8	79,5	6,7	72,6	79,5	6,9	73,8	80,0	6,1	71,0	78,7	7,6
	2001	74,9	81,2	6,3	74,8	80,9	6,0	75,9	81,8	5,9	73,1	80,2	7,1
	2015	78,6	83,2	4,6	78,1	83,4	5,3	79,6	83,9	4,3	76,7	81,7	5,0
Hypothèses	2016	78,7	83,4	4,7	78,5	83,2	4,7	79,8	84,2	4,4	76,8	82,1	5,4
	2030	81,6	85,3	3,6	81,1	84,8	3,7	82,7	86,2	3,5	79,6	83,7	4,1
	2060	86,5	88,5	2,0	85,6	87,6	2,0	87,6	89,6	2,0	84,6	86,7	2,1
<b>Gain d'espérance de vie</b>													
Observations	1991-2001	2,1	1,7	-0,5	2,3	1,4	-0,9	2,1	1,8	-0,3	2,1	1,5	-0,6
	2001-2015	3,6	2,0	-1,6	3,3	2,5	-0,8	3,7	2,1	-1,5	3,6	1,5	-2,1
	1991-2015	5,8	3,7	-2,1	5,5	3,9	-1,7	5,8	4,0	-1,8	5,7	3,0	-2,6
Hypothèses	2016-2030	2,9	1,8	-1,1	2,6	1,6	-1,1	3,0	2,0	-1,0	2,8	1,6	-1,2
	2030-2060	4,9	3,3	-1,7	4,5	2,8	-1,6	4,9	3,4	-1,4	5,0	3,0	-2,0
	2016-2060	7,9	5,1	-2,7	7,1	4,4	-2,7	7,8	5,4	-2,4	7,8	4,6	-3,2
<b>Gain en mois/année</b>													
Observations	1991-2001	2,6	2,0	-0,5	2,7	1,7	-1,1	2,5	2,2	-0,3	2,5	1,8	-0,7
	2001-2015	3,1	1,7	-1,4	2,8	2,1	-0,7	3,1	1,8	-1,3	3,1	1,3	-1,8
	1991-2015	2,9	1,8	-1,0	2,8	1,9	-0,8	2,9	2,0	-0,9	2,8	1,5	-1,3
Hypothèses	2016-2030	2,5	1,6	-0,9	2,3	1,3	-0,9	2,5	1,7	-0,8	2,4	1,4	-1,1
	2030-2060	2,0	1,3	-0,7	1,8	1,1	-0,7	1,9	1,4	-0,6	2,0	1,2	-0,8
	2016-2060	2,1	1,4	-0,7	1,9	1,2	-0,7	2,1	1,5	-0,7	2,1	1,2	-0,9

Sources : 1991-2015 : observations, RN-DGS et calculs BFP, 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.  
Note : observations jusque et y compris au 01/01/2016 ; projection au-delà.

### 2.1.5. Naturalisations

Par hypothèse, les taux de naturalisation des étrangers observés en moyenne sur la période 2013-2015 par âge, sexe et arrondissement sont maintenus constants sur l'ensemble de la période de projection. Les acquisitions de nationalités étrangères étant rares sur le territoire belge, elles ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Le modèle suppose qu'une naturalisation va de pair avec l'adoption progressive des comportements en matière de fécondité ou de migration (tant interne qu'internationale) associés à la nouvelle nationalité. Les changements de nationalité ont ainsi une incidence sur les perspectives de population.

## 2.2. Ménages

Les perspectives de ménages reposent sur les perspectives de population. Pour chaque âge, sexe et arrondissement un taux d'appartenance à une position au sein du ménage est calculée (tableau 3). En projection, le nombre total d'individus associés à une position  $p$  est ainsi obtenu en multipliant la population par ces taux d'appartenance à la position  $p$ . L'hypothèse principale repose donc sur l'évolution future des taux d'appartenance à une position  $p$  au sein du ménage (voir Vandresse, 2014, pour plus de détails sur la méthodologie).

**Tableau 3 Nomenclature des positions d'un individu au sein du ménage et des types de ménage**

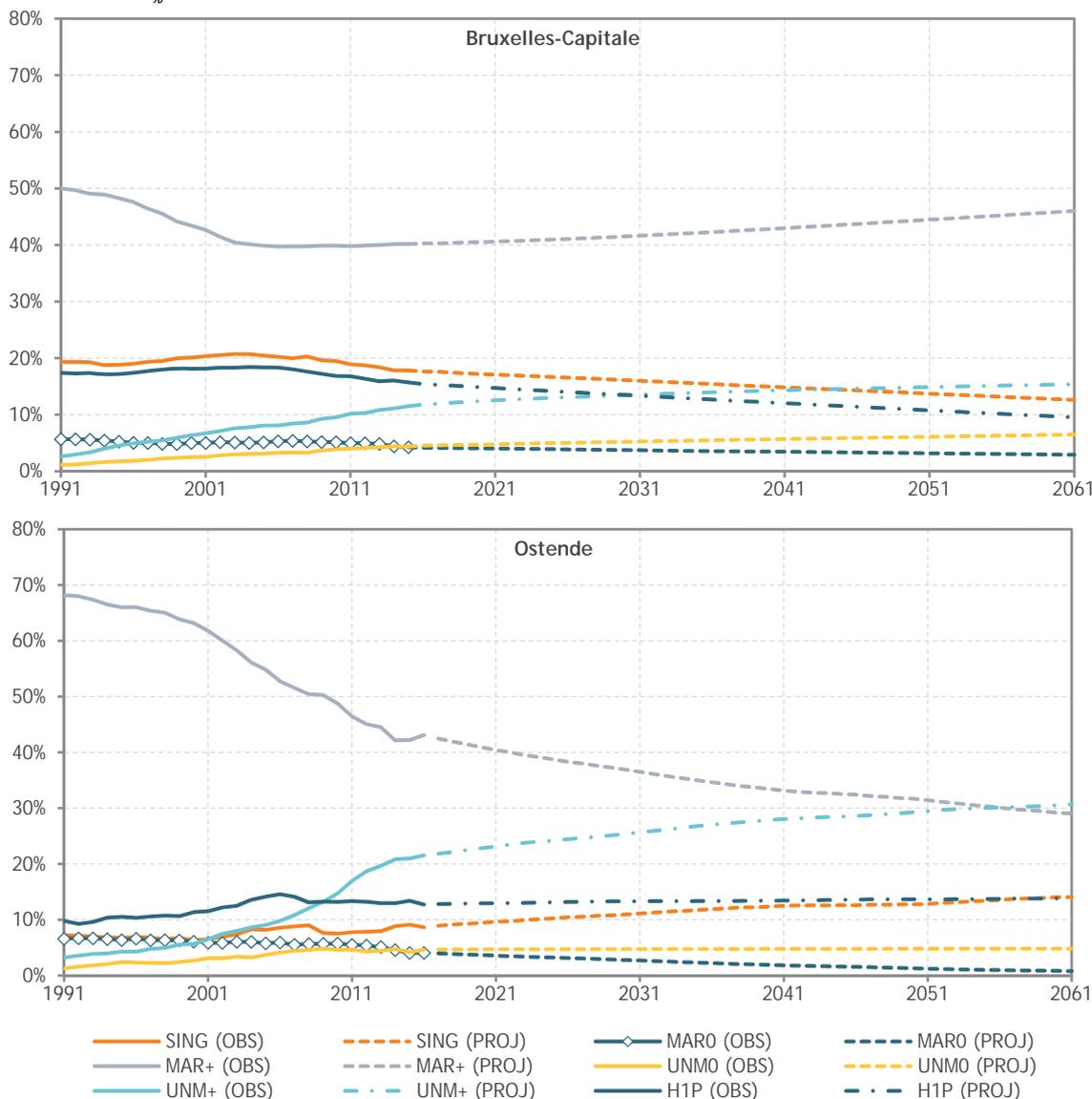
Position d'un individu au sein du ménage		Type de ménage auquel l'individu appartient	
<b>SING</b>	Individu isolé (vivant seul)	<b>SING</b>	Ménage d'une personne
<b>MARO</b>	Individu marié sans enfant	<b>MARO</b>	Ménage composé d'un couple marié sans enfant
<b>MAR+</b>	Individu marié avec enfant(s)	<b>MAR+</b>	Ménage composé d'un couple marié avec enfant(s)
<b>CMAR+</b>	Enfant d'un couple marié		
<b>UNMO</b>	Cohabitant non marié sans enfant	<b>UNMO</b>	Ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant
<b>UNM+</b>	Cohabitant non marié avec enfant(s)	<b>UNM+</b>	Ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s)
<b>CUNM+</b>	Enfant de cohabitants non mariés		
<b>H1PA</b>	Chef de famille monoparentale	<b>1PA</b>	Famille monoparentale
<b>C1PA</b>	Enfant au sein d'une famille monoparentale		
<b>OMEM</b>	Autres membres du ménage vivant avec des individus associés aux positions MARO, MAR+, UNMO, UNM+ ou H1PA	<b>MARO, MAR+, UNMO, UNM+, 1PA</b>	
<b>OTHR</b>	Autres (adultes vivant ensemble - sans cohabitation de fait ou légale, ménages avec plusieurs noyaux familiaux...)	<b>OTHR</b>	Ménages de type « autres »
<b>COLL</b>	Membre d'un ménage collectif (maisons de repos, couvents, internats...)	<b>COLL</b>	Ménage collectif

### La projection des taux d'appartenance à une position au sein du ménage

L'évolution future des taux d'appartenance à une position au sein du ménage poursuit l'évolution historique récente (2000-2016) par arrondissement, âge et sexe. On suppose toutefois qu'à long terme les tendances ne se poursuivraient pas au même rythme (ralentissement du rythme de (dé)croissance).

À titre d'illustration, les taux d'appartenance à une position au sein du ménage pour les femmes entre 35 et 39 ans dans les arrondissements de Ostende (situé en Flandre occidentale) et de Bruxelles-Capitale sont repris dans le graphique 8. La poursuite des évolutions (observées depuis 2000) respecte les spécificités propres à chaque arrondissement. En particulier, le taux de femmes âgées entre 35 et 39 ans, mariées avec enfant(s) dans l'arrondissement d'Ostende, poursuit sa tendance à la baisse. Cette évolution s'explique par des changements sociodémographiques et culturels. La famille traditionnelle (ménage marié avec enfant(s)) est progressivement remplacée par l'émergence de nouveaux types de ménage (cohabitation, familles monoparentales...). Dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, l'évolution de ce taux est relativement stable. Ce qui s'explique, entre autres, par une proportion relativement importante d'immigrés dans la population résidant au sein de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale. Pour la population d'origine étrangère (en particulier en provenance des pays tiers), le mariage traditionnel reste davantage ancré dans la culture et le divorce moins courant.

**Graphique 8** Évolution des taux d'appartenance à une position au sein du ménage pour les femmes âgées entre 35 et 39 ans dans les arrondissements de Bruxelles-Capitale et de Ostende



Sources : 1991-2016 : observations, RN-DGS et calculs BFP, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

### Une projection du nombre d'individus en ménages collectifs est nécessaire

La projection du nombre de ménages se limite aux ménages privés<sup>10</sup>. Par conséquent, elle doit se baser sur les perspectives de population desquelles les individus en ménages collectifs sont soustraits. Dès lors, une projection du nombre d'individus en ménages collectifs est nécessaire. Le présent exercice suppose une poursuite de l'évolution historique (2000-2016) des taux d'appartenance à un ménage collectif (par âge, sexe et arrondissement) jusqu'en 2020. À partir de 2021 jusqu'en 2060, ces taux sont maintenus constants.

<sup>10</sup> L'enregistrement au Registre national du lieu de résidence des individus inscrits dans un ménage collectif n'étant pas fiable, il n'est pas possible de déterminer le nombre de ménages collectifs en observation. Les données nécessaires pour réaliser une projection du nombre de ménages collectifs ne sont donc pas satisfaisantes. Il faudrait de plus faire des hypothèses supplémentaires sur la capacité d'accueil par ménage collectif.

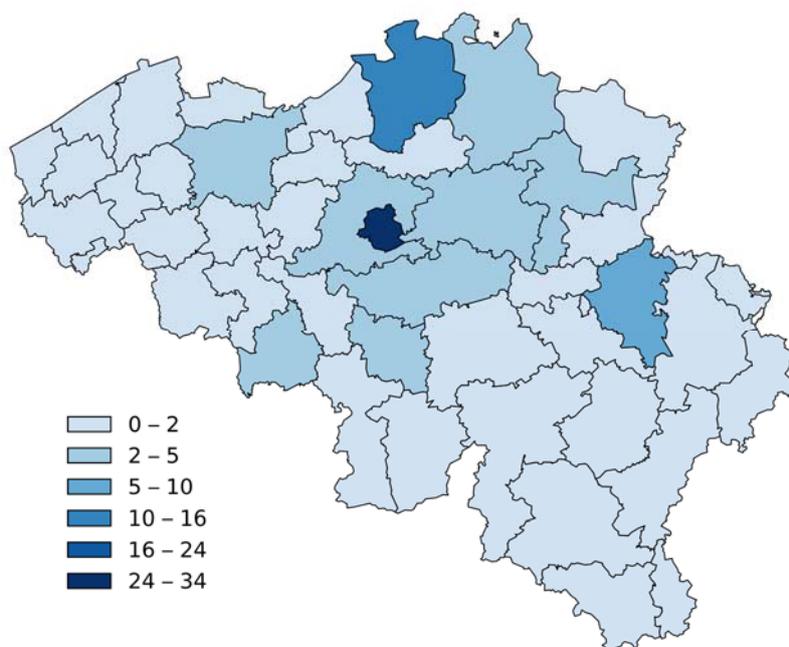
## Le nombre de ménages privés par type de ménage

Le nombre de ménages par type de ménage est déduit en fonction du nombre d'individus par position au sein du ménage. Par définition :

- Le nombre de ménages d'une personne correspond au nombre d'*individus isolés* (vivant seul).
- Le nombre de ménages composés d'un *couple marié ou cohabitant avec ou sans enfant(s)* est obtenu en divisant par deux le nombre d'individus mariés ou cohabitants, avec ou sans enfant(s).
- Le nombre de *familles monoparentales* correspond au nombre de chefs de familles monoparentales.
- Le nombre de *ménages de type "autres"* est obtenu en divisant le nombre total d'individus de type "autres" par un nombre moyen observé d'individus dans ce type de ménage.

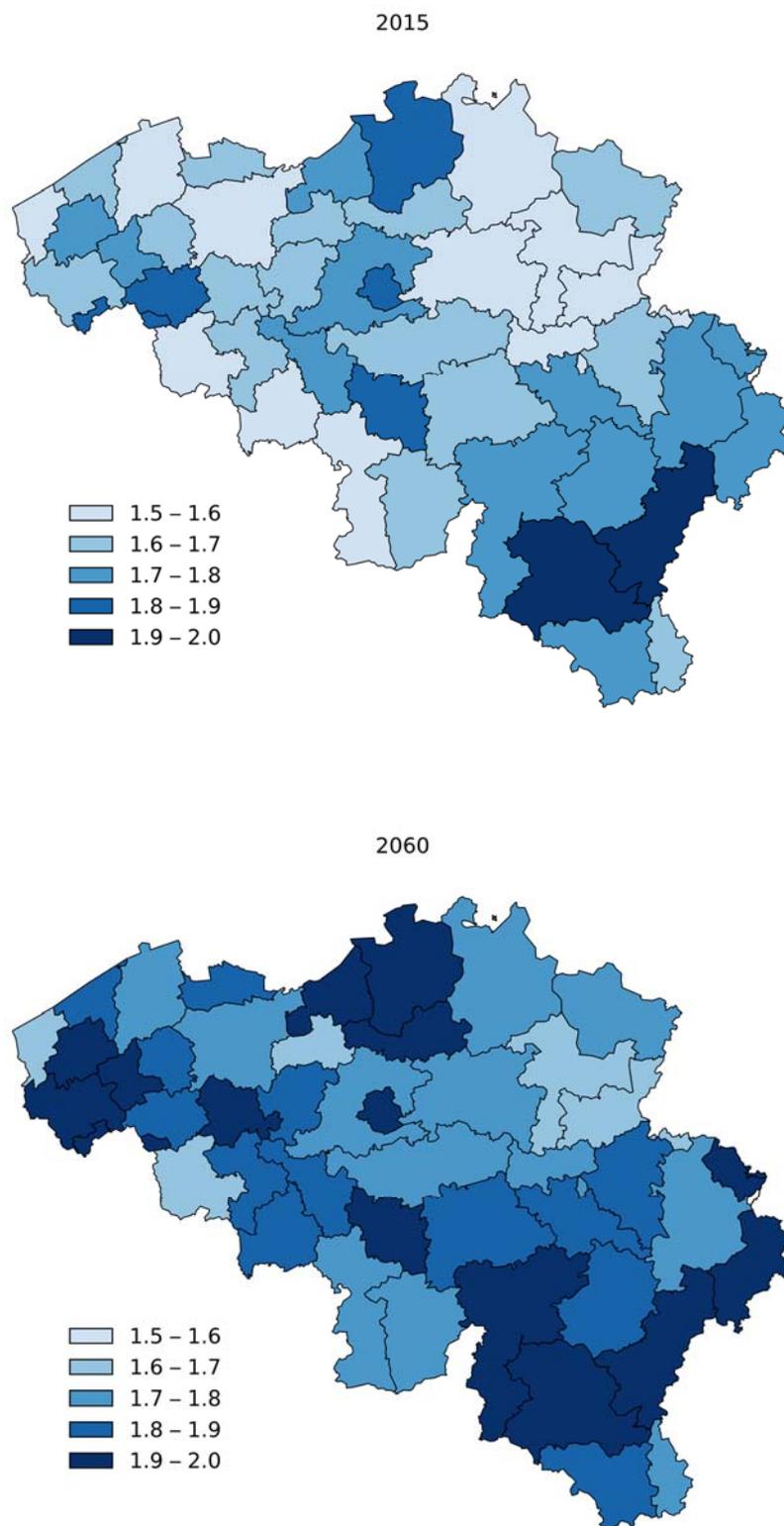
## 2.3. Hypothèses au niveau des arrondissements - synthèse

Graphique 9 Répartition de l'immigration internationale des étrangers par arrondissement  
% (moyenne 2013-2015)



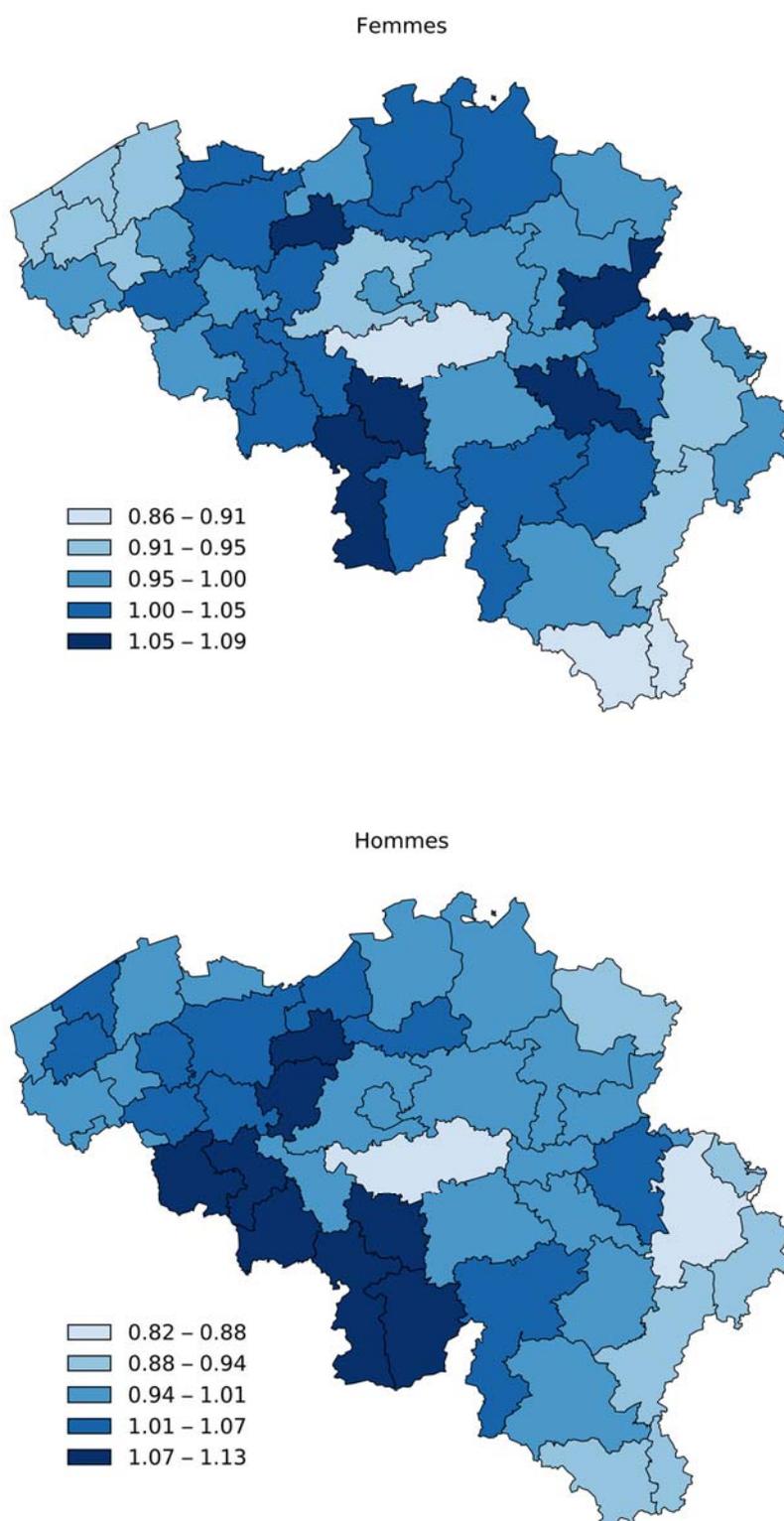
Sources : RN-DGS et calculs BFP.

Graphique 10 Indice conjoncturel de fécondité



Sources : 2015 : observations, RN-DGS et calculs BFP, 2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

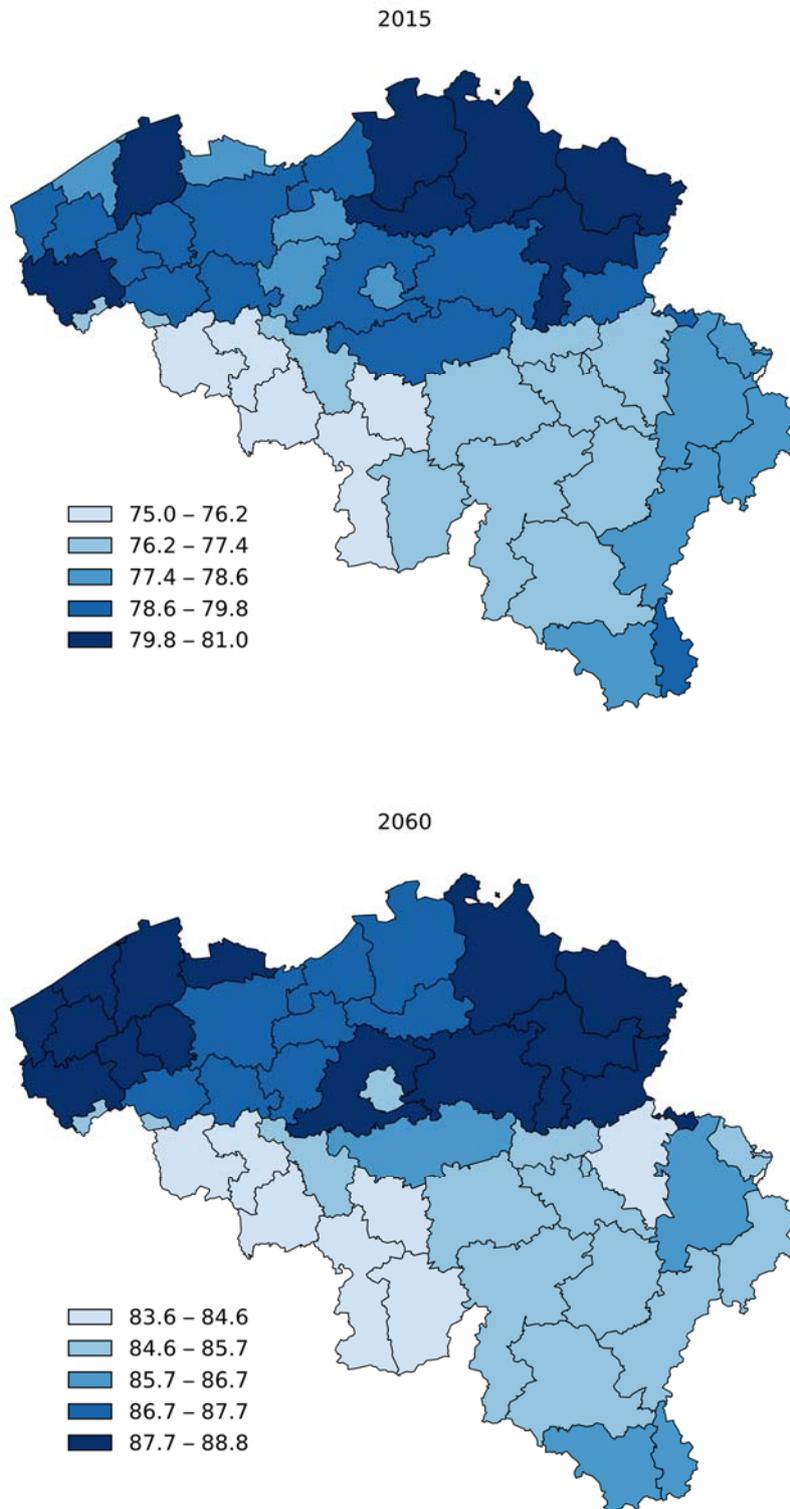
**Graphique 11 Indices comparatifs de mortalité (par rapport à la région)**  
*Ratio entre les décès observés dans l'arrondissement et les décès théoriques calculés sur la base des quotients de mortalité régionaux de sa région (2011-2015)*



Sources : RN-DGS et calculs BFP.

**Graphique 12** Espérance de vie à la naissance - hommes

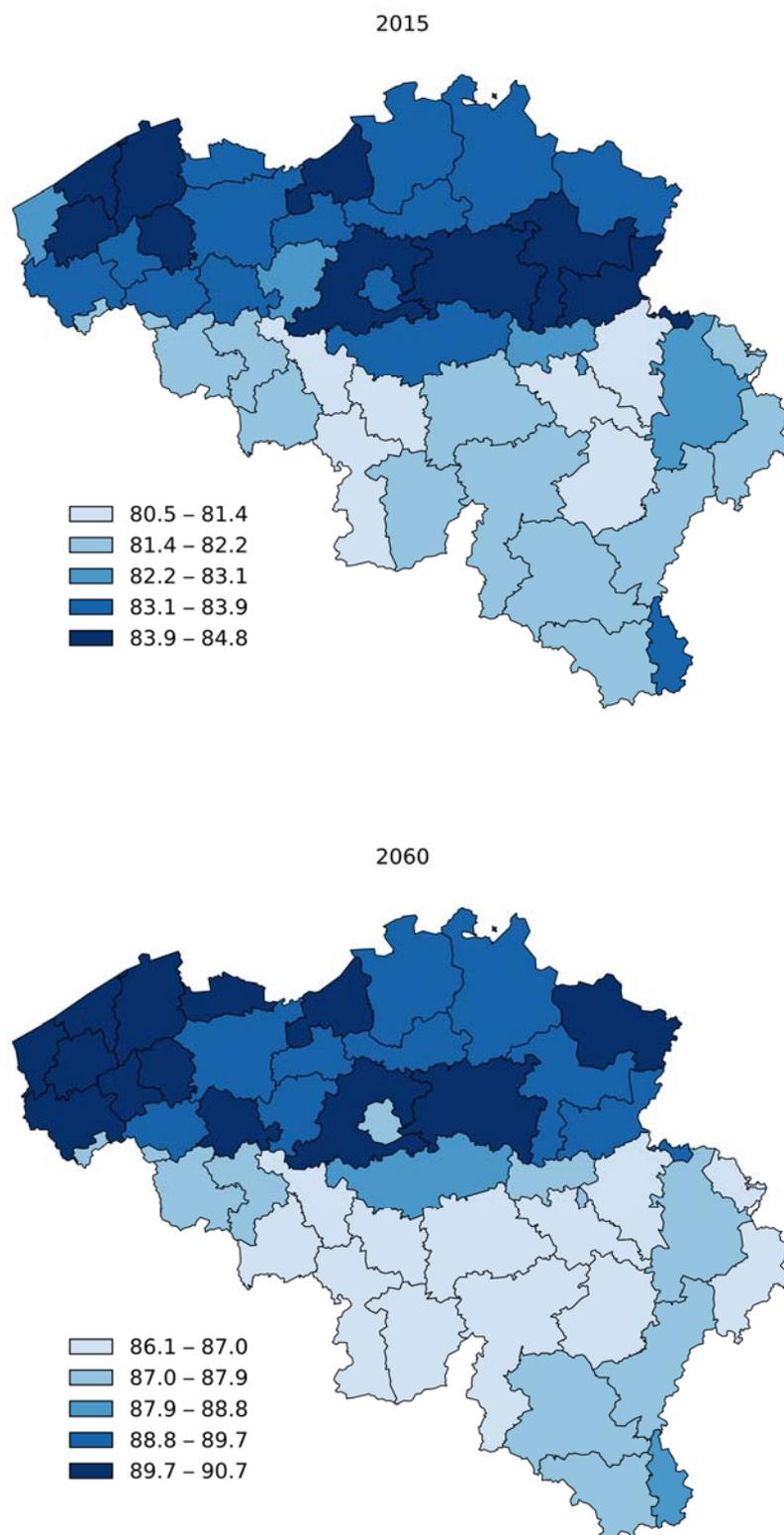
*Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes ne sont pas identiques.*



Sources : 2015 : observations, RN-DGS et calculs BFP, 2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

**Graphique 13** Espérance de vie à la naissance - femmes

*Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes ne sont pas identiques.*



Sources : 2015 : observations, RN-DGS et calculs BFP, 2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

### 3. Projection démographique 2016-2060 pour la Belgique

#### Encadré 2 Projection démographique pour la Belgique - synthèse

Dans cette projection, la croissance de la population projetée jusqu'en 2060 est moins soutenue que celle observée depuis le début des années 90. Le solde migratoire international diminue de moitié. Le solde naturel diminue à long terme tout en restant proche des niveaux observés durant les années 90.

Une fécondité stable autour de 1,9 enfant par femme, l'évolution à la hausse de l'espérance de vie ainsi que la génération du baby-boom qui continue à alimenter les effectifs des plus de 65 ans contribuent au vieillissement de la population.

Le vieillissement de la population conduit à une hausse de la part des ménages d'une personne. La poursuite des évolutions récentes en matière de mode de vie commune génère une augmentation de la proportion des ménages avec un couple cohabitant ou de familles monoparentales (au détriment des ménages composés de couples mariés). En projection, la taille moyenne des ménages en Belgique diminue et le nombre de ménages privés augmente plus rapidement que la population.

**Tableau 4 Croissance de la population et des ménages privés en Belgique**  
*Taux de croissance entre le 1er janvier et le 31 décembre*

	Croissance annuelle moyenne				Croissance 2016-2060
	1991-2016	2000-2016	2016-2040	2040-2060	
Population	0,5%	0,6%	0,4%	0,2%	15,8%
Ménages privés	0,8%	0,8%	0,6%	0,3%	21,3%

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Note : observations jusque et y compris le 01/01/2016 ; projection au-delà.

Sur la base des hypothèses décrites dans la section 2, la population de la Belgique (tableau 5) passe de 11,3 millions d'habitants en 2016 à 12,4 millions en 2040 (soit une augmentation de 47 000 individus par an en moyenne) et 13 millions en 2060 (soit une augmentation de 31 000 individus par an en moyenne sur la période 2040-2060). La croissance démographique à long terme est donc moins soutenue que celle observée depuis le début des années 90. Le solde migratoire se réduit de moitié à long terme (de 48 000 en 2015 à 25 000 dès 2025). Après une reprise de la fécondité sur la période 2016-2020, le solde naturel évolue également à la baisse, notamment suite à la hausse du nombre de décès (conséquence du vieillissement de la génération du baby-boom).

Le vieillissement de la population se caractérise par une évolution à la hausse de la part des individus de 67 ans et plus. Le coefficient de dépendance des âgés passe de 25,3 % en 2016 à 38 % en 2040 et 39 % en 2060. L'impact de la génération du baby-boom se manifeste essentiellement jusqu'en 2040.

Le nombre de ménages en Belgique (tableau 6) augmente de 4,8 millions en 2016 à 5,5 millions en 2040 (soit une augmentation de 29 000 ménages par an en moyenne) et atteint 5,9 millions en 2060 (soit une augmentation de 16 000 ménages par an en moyenne sur la période 2040-2060). En poursuivant les tendances en matière de forme de vie commune, la part des ménages mariés diminue à l'horizon 2060 au profit des ménages monoparentaux ou de cohabitants. La part des ménages d'une personne augmente

sensiblement, en grande partie suite au vieillissement de la population. Cette hausse alimente la diminution de la taille moyenne des ménages. La croissance du nombre de ménages est par conséquent plus rapide que la croissance de la population.

**Tableau 5 Belgique - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population**  
*Population et soldes en milliers*

Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coef. de dépendance des âgés 67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire	
	0-17	18-29	30-66	67-84	85+				
1991	9987,0	21,9%	18,1%	47,1%	11,4%	1,4%	19,7%	22,2	13,2
2000	10239,1	21,2%	15,4%	48,7%	12,9%	1,8%	23,0%	10,0	13,7
2010	10839,9	20,4%	15,0%	49,4%	13,1%	2,2%	23,7%	24,1	79,4
2016	11267,9	20,3%	14,8%	48,8%	13,4%	2,7%	25,3%	12,7	52,1
2020	11503,3	20,4%	14,5%	48,3%	14,0%	2,9%	26,9%	24,0	31,1
2030	11982,5	20,4%	14,1%	45,7%	16,7%	3,0%	33,1%	20,9	21,8
2040	12396,2	20,3%	14,1%	43,5%	17,8%	4,3%	38,4%	15,5	21,4
2050	12722,3	20,3%	14,2%	43,0%	16,8%	5,6%	39,2%	10,2	19,4
2060	13019,7	20,4%	14,1%	43,0%	16,6%	5,9%	39,4%	14,0	18,1

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

**Tableau 6 Belgique - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne**  
*Effectifs de ménages privés en milliers*

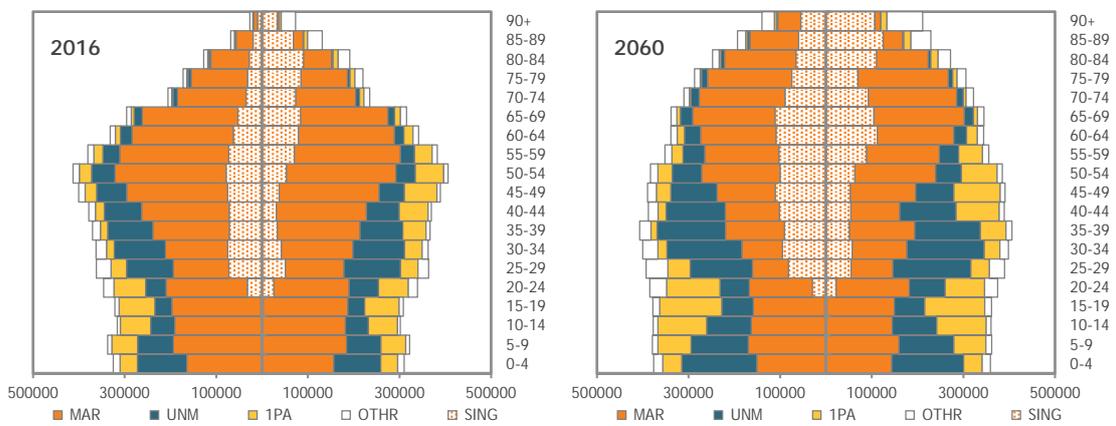
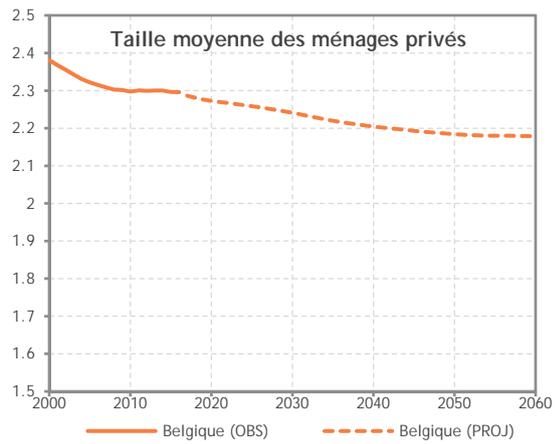
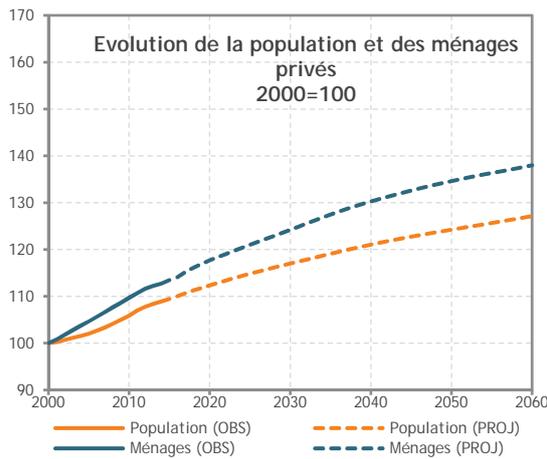
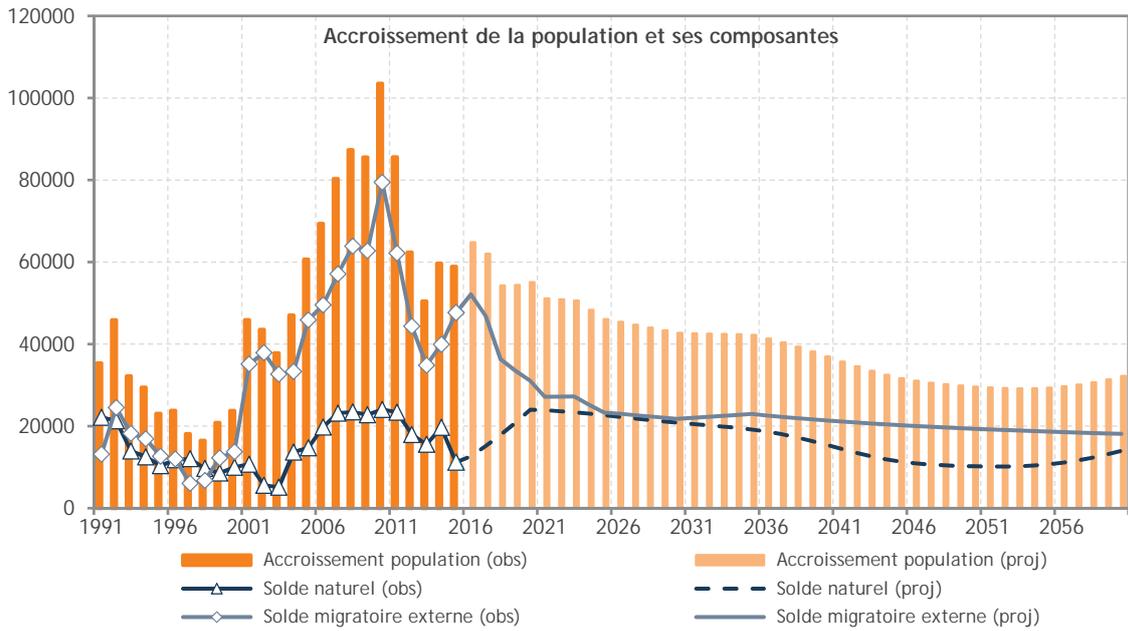
Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne	
	SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR		
1991	4016,6	29,6%	22,5%	35,6%	1,8%	1,4%	7,8%	1,3%	2,46
2000	4248,7	31,3%	22,1%	30,5%	3,4%	2,6%	8,7%	1,4%	2,38
2010	4662,3	33,9%	20,6%	23,8%	5,0%	5,5%	9,7%	1,6%	2,30
2016	4848,2	34,2%	19,6%	21,6%	5,7%	7,1%	9,9%	1,8%	2,30
2020	5001,2	35,3%	19,4%	20,3%	5,9%	7,4%	9,9%	1,9%	2,27
2030	5277,8	37,6%	19,1%	17,7%	6,0%	7,8%	9,9%	2,0%	2,24
2040	5535,9	39,8%	18,0%	15,9%	6,2%	8,1%	10,0%	2,0%	2,20
2050	5720,3	41,2%	16,8%	14,8%	6,3%	8,6%	10,1%	2,1%	2,18
2060	5863,7	41,7%	16,2%	14,0%	6,5%	9,1%	10,3%	2,2%	2,18

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Note : **SING** = ménage d'une personne, **MARO** = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; **MAR+** = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; **UNMO** = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; **UNM+** = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; **1PA** = ménage monoparental ; **OTHR** = ménage de type « autre ».

Les pyramides des âges pour 2016 et 2060, en y ajoutant une distinction selon le type de ménage auquel les individus appartiennent (graphique 14), permettent d'analyser simultanément l'évolution de la structure d'âge et des types de ménage. Le vieillissement de la population se traduit par l'élargissement du sommet de la pyramide. L'évolution des modes de vie commune se lit notamment à travers les parts croissantes d'individus dans des ménages avec couple cohabitant et dans des ménages d'une personne. Concernant les ménages d'une personne, il est intéressant de relever les hausses du nombre de femmes de plus de 80 ans et des hommes entre 25 et 50 ans vivant seuls. L'évolution liée aux femmes âgées est attribuable à l'espérance de vie plus élevée des femmes. Celle des hommes entre 25 et 50 ans, est liée à la hausse du nombre de familles monoparentales : les enfants sont plus souvent domiciliés au domicile de la mère (chefe de famille monoparentale) ; ce qui accroît la proportion de pères qui vivent seuls.

**Graphique 14 Projection démographique pour la Belgique - Population et ménages privés**  
*Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages*



Sources : 1991-2015 : RN-DGS et calculs BFP, 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.  
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

## 4. Projection démographique 2016-2060 pour les régions

### Encadré 3 Projection démographique par région - synthèse

La croissance de la population projetée jusqu'en 2060 dans chacune des trois régions est inférieure à celle observée durant les trois dernières décennies. Le solde migratoire international continue à jouer un rôle important dans cette croissance, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cette région attire une part importante de l'immigration internationale. Le solde naturel en est également indirectement influencé : l'immigration est caractérisée par une population en âge d'avoir des enfants. Le solde migratoire dans les trois régions atteint cependant des niveaux inférieurs à ceux observés durant les années 2000.

L'évolution du solde migratoire interrégional détermine également l'évolution démographique. Sur l'ensemble de la projection, la migration interrégionale freine la croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale alors qu'elle stimule cette croissance dans les régions wallonne et flamande. Elle en devient à long terme le déterminant principal de la croissance dans ces deux régions.

En Région wallonne et flamande, la croissance du nombre de ménages est plus soutenue que la croissance de la population. De par la structure d'âge et le profil multiculturel spécifiques de sa population, la Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution inverse à l'horizon 2060 : la croissance du nombre de ménages est moins soutenue que celle de la population. Contrairement aux deux autres régions, la part des ménages d'une personne n'augmente pas et la part des ménages composés d'un couple marié avec enfant(s) reste stable à l'horizon 2060.

**Tableau 7 Croissance de la population et des ménages privés par région**  
*Taux de croissance entre le 1er janvier et le 31 décembre (%)*

	Croissance annuelle moyenne				Croissance 2016-2060
	1991-2016	2000-2016	2016-2040	2040-2060	
<b>POPULATION</b>					
Région de Bruxelles-Capitale	0,9%	1,3%	0,6%	0,5%	28,1%
Région flamande	0,5%	0,5%	0,4%	0,2%	14,5%
Région wallonne	0,4%	0,5%	0,4%	0,2%	14,2%
<b>MENAGES PRIVÉS</b>					
Région de Bruxelles-Capitale	0,5%	0,9%	0,5%	0,4%	20,5%
Région flamande	0,8%	0,9%	0,6%	0,3%	20,4%
Région wallonne	0,7%	0,7%	0,6%	0,3%	23,0%

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Note : observations jusque et y compris le 01/01/2016 ; projection au-delà.

## 4.1. Région de Bruxelles-Capitale

La population de la Région de Bruxelles-Capitale passe de 1,2 million d'habitants en 2016 à 1,4 million en 2040 et 1,5 million en 2060 ; soit 7 000 habitants supplémentaires par an d'ici à 2060. À titre de comparaison, elle a accueilli 8 500 habitants supplémentaires par an sur la période 1991-2016. La croissance démographique projetée est donc moins soutenue que celle observée durant les trois dernières décennies (graphique 15).

En projection, la croissance de la population de la Région de Bruxelles-Capitale est stimulée par la migration internationale. D'une part la région attire une part importante de l'immigration en provenance de l'étranger (autour de 30 %), mais d'autre part cette population est caractérisée par des individus en âge d'avoir des enfants. En projection (dès 2020), le solde naturel est supérieur au solde migratoire externe. Le solde migratoire interne, négatif, freine la croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2016, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 individu de plus de 67 ans pour 6 individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport est de 1 pour 4 (coefficient de dépendance des âgés de 23,2 %). La population de la Région de Bruxelles-Capitale vieillit, mais à un rythme moins soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble. La structure d'âge de la population bruxelloise est et reste en projection nettement plus jeune (voir tableau 8 et graphique 15, pyramides des âges) que celle du pays.

**Tableau 8** Région de Bruxelles-Capitale - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population  
*Population et soldes en milliers*

	Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coefficient de dépendance des âgés  67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire international	Solde migratoire interne
		0-17	18-29	30-66	67-84	85+				
1991	960,3	20,7%	18,4%	45,7%	13,2%	2,0%	23,8%	1,7	1,6	-12,0
2000	959,3	21,1%	17,7%	46,2%	12,7%	2,4%	23,6%	3,4	6,7	-5,7
2010	1089,5	22,1%	17,7%	47,8%	10,2%	2,3%	19,0%	9,2	29,4	-12,4
2016	1187,9	22,9%	17,3%	48,3%	9,3%	2,3%	17,7%	9,0	17,6	-13,2
2020	1233,5	23,4%	17,0%	48,2%	9,3%	2,1%	17,6%	11,2	12,0	-13,8
2030	1309,3	23,7%	17,3%	46,9%	10,1%	2,0%	18,8%	12,0	9,2	-14,3
2040	1383,7	23,6%	17,4%	45,8%	10,8%	2,4%	20,9%	13,0	9,4	-15,1
2050	1453,3	23,6%	17,3%	45,1%	11,2%	2,8%	22,5%	13,4	8,9	-15,7
2060	1515,6	23,4%	17,1%	45,0%	11,2%	3,2%	23,2%	13,7	8,5	-16,3

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

La Région de Bruxelles-Capitale se distingue également au niveau de l'évolution du nombre de ménages. Du fait de sa population plus jeune et multiculturelle, les parts des ménages d'une personne et des ménages mariés avec enfant(s) restent stables ou augmentent légèrement. Les parts des ménages composés d'un couple cohabitant avec ou sans enfant(s) augmentent (au détriment de la part des ménages mariés sans enfant). La taille moyenne des ménages dans la Région de Bruxelles-Capitale continue à croître progressivement (2,15 en 2016 et 2,28 en 2060). Le nombre de ménages dans la Région de Bruxelles-Capitale (tableau 9) augmente en projection moins rapidement que sa population.

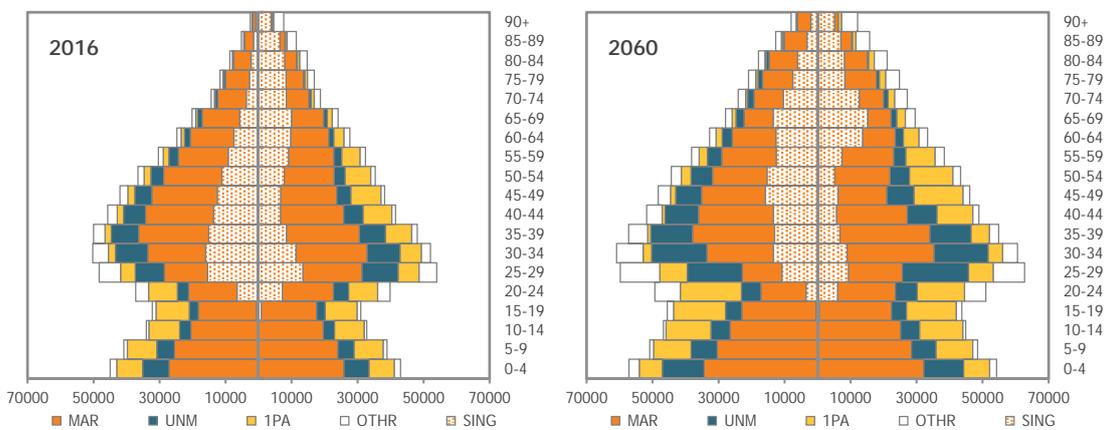
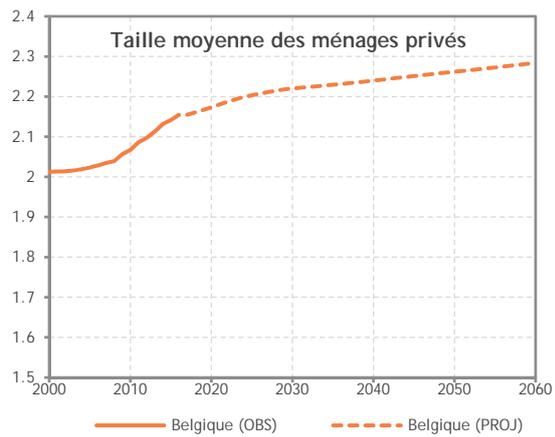
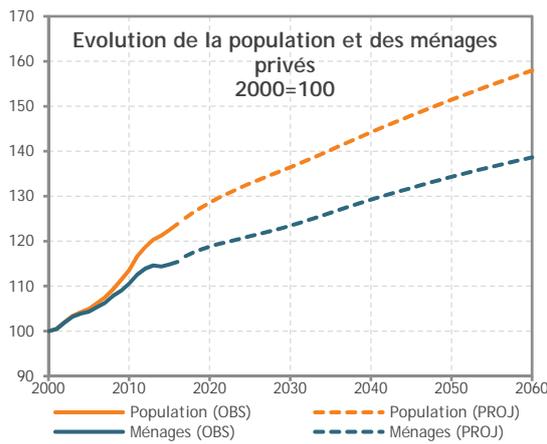
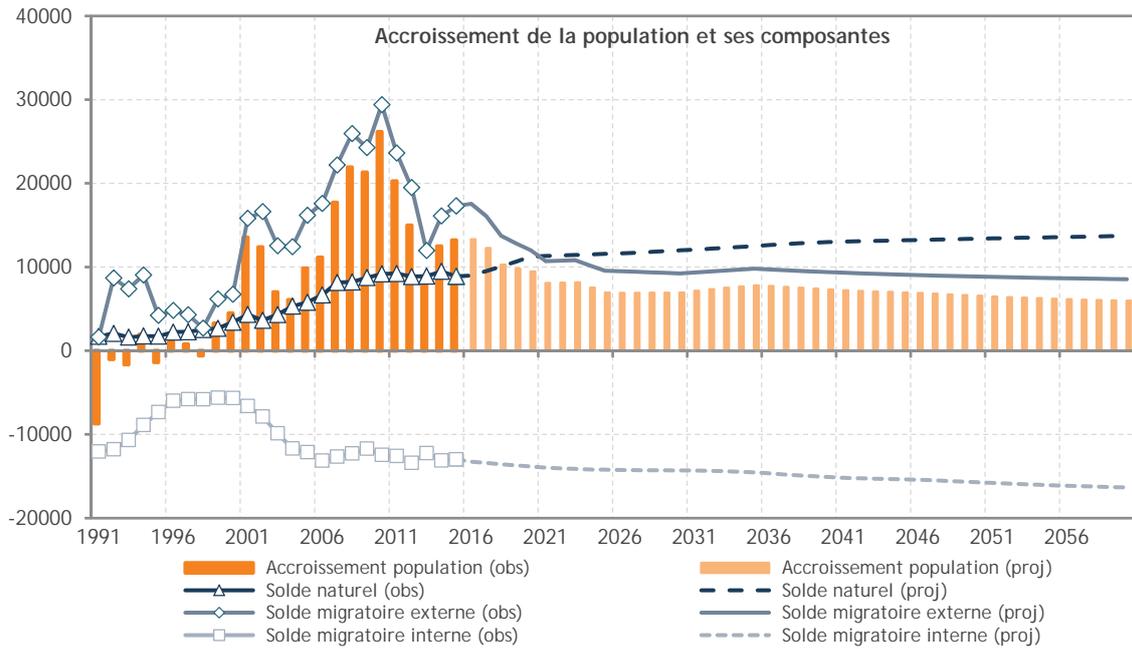
**Tableau 9 Région de Bruxelles-Capitale - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne**  
*Effectifs de ménages privés en milliers*

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR	
1991	481,9	51,1%	15,8%	20,3%	1,3%	1,1%	9,1%	1,3%	1,98
2000	472,5	50,2%	14,5%	18,9%	2,8%	2,2%	9,8%	1,5%	2,01
2010	522,6	48,6%	12,0%	18,5%	4,0%	3,5%	10,9%	2,4%	2,07
2016	545,4	46,1%	10,3%	19,3%	4,8%	4,6%	11,6%	3,3%	2,15
2020	561,4	45,9%	9,4%	19,5%	5,0%	4,8%	11,8%	3,5%	2,17
2030	583,5	45,3%	8,2%	19,6%	5,5%	5,2%	12,2%	3,9%	2,22
2040	610,8	44,8%	7,2%	19,8%	6,0%	5,6%	12,3%	4,3%	2,24
2050	634,7	44,0%	6,5%	20,1%	6,4%	6,0%	12,4%	4,6%	2,26
2060	655,2	42,9%	6,1%	20,4%	6,7%	6,4%	12,7%	4,9%	2,28

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Note : **SING** = ménage d'une personne, **MARO** = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; **MAR+** = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; **UNMO** = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; **UNM+** = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; **1PA** = ménage monoparental ; **OTHR** = ménage de type « autre ».

**Graphique 15** Projection démographique pour la Région de Bruxelles-Capitale - Population et ménages privés  
*Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages*



Sources : 1991-2015 : RN-DGS et calculs BFP, 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.  
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

## 4.2. Région flamande

La population de la Région flamande (tableau 10) passe de 6,5 millions d'habitants en 2016 à 7,1 millions en 2040 et 7,4 millions en 2060 ; soit 21 000 habitants supplémentaires par an d'ici à 2060. À titre de comparaison, la croissance démographique de la Région flamande était en moyenne de 28 000 habitants supplémentaires par an sur la période 1991-2016. La croissance démographique projetée est donc moins soutenue que celle observée durant les trois dernières décennies (graphique 16).

La croissance attendue de la population dans la Région flamande est stimulée par les migrations internationale et interne. À long terme, la migration interne (en provenance de la Région de Bruxelles-capitale principalement) devient le déterminant le plus important de cette croissance et le solde naturel est proche de 0.

Le coefficient de dépendance des âgés passe de 27 % en 2016 à 43 % en 2060 (tableau 10). En 2016, la Région flamande comptait 1 individu de plus de 67 ans pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport est de 1 pour 2,5. Le vieillissement de la population (graphique 16, pyramide des âges) dans la Région flamande est plus soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble.

**Tableau 10 Région flamande - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population**  
*Population et soldes en milliers*

	Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coefficient de dépendance des âgés  67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire international	Solde migratoire interne
		0-17	18-29	30-66	67-84	85+				
1991	5767,9	21,6%	18,4%	47,7%	11,0%	1,3%	18,7%	14,9	6,8	5,2
2000	5940,3	20,6%	15,1%	49,7%	12,9%	1,8%	22,6%	4,4	5,8	2,2
2010	6252,0	19,6%	14,4%	49,9%	13,9%	2,2%	25,0%	11,5	34,4	6,4
2016	6477,8	19,4%	14,2%	49,1%	14,5%	2,8%	27,3%	3,5	23,9	7,6
2020	6606,9	19,5%	13,9%	48,5%	15,0%	3,1%	29,1%	8,9	13,4	8,4
2030	6869,3	19,6%	13,5%	45,5%	18,0%	3,5%	36,3%	5,9	7,9	8,8
2040	7088,5	19,6%	13,6%	42,8%	19,2%	4,8%	42,6%	3,5	7,0	9,2
2050	7255,7	19,7%	13,7%	42,3%	17,9%	6,4%	43,3%	-0,9	5,7	9,5
2060	7399,0	19,9%	13,7%	42,4%	17,4%	6,6%	42,8%	1,4	5,0	9,8

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Le nombre de ménages dans la Région flamande (tableau 11) passe de 2,7 millions en 2016 à 3,1 millions en 2040 (16 200 ménages par an en moyenne) et atteint 3,3 millions en 2060 (8 200 ménages par an en moyenne sur la période 2040-2060). La part des ménages mariés diminue à l'horizon 2060 au profit des ménages de cohabitants ou monoparentaux. La part des ménages d'une personne augmente en grande partie suite au vieillissement de la population. En 2060, 40 % des ménages privés sont composés d'une personne. Indépendamment de l'évolution des tendances en matière de vie commune, l'évolution de la structure d'âge a un impact sur la structure des ménages. La hausse relativement plus importante de ménages d'une personne se répercute sur la taille moyenne des ménages privés qui diminue. La croissance du nombre de ménages est par conséquent plus rapide que la croissance de la population.

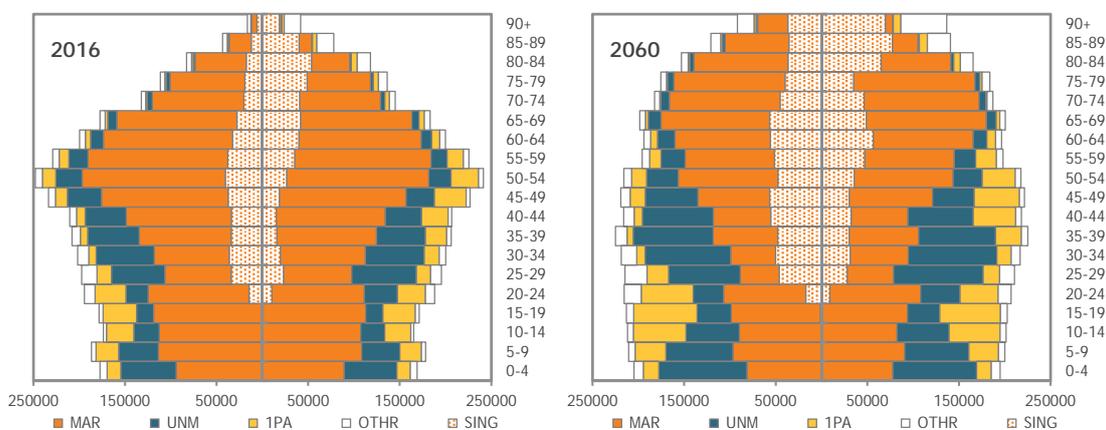
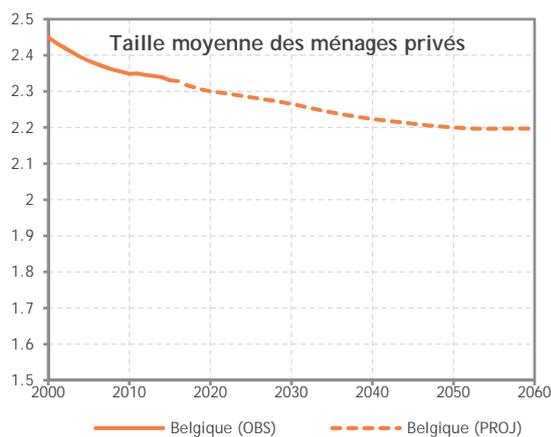
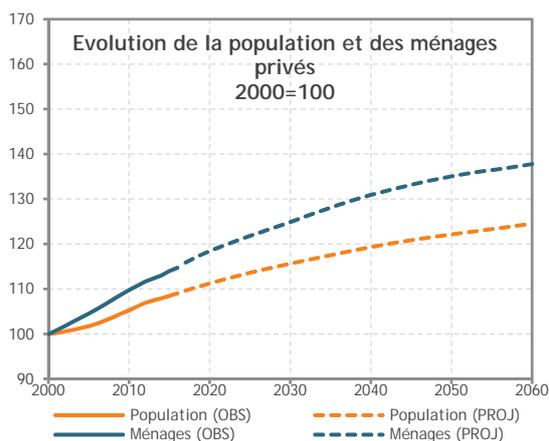
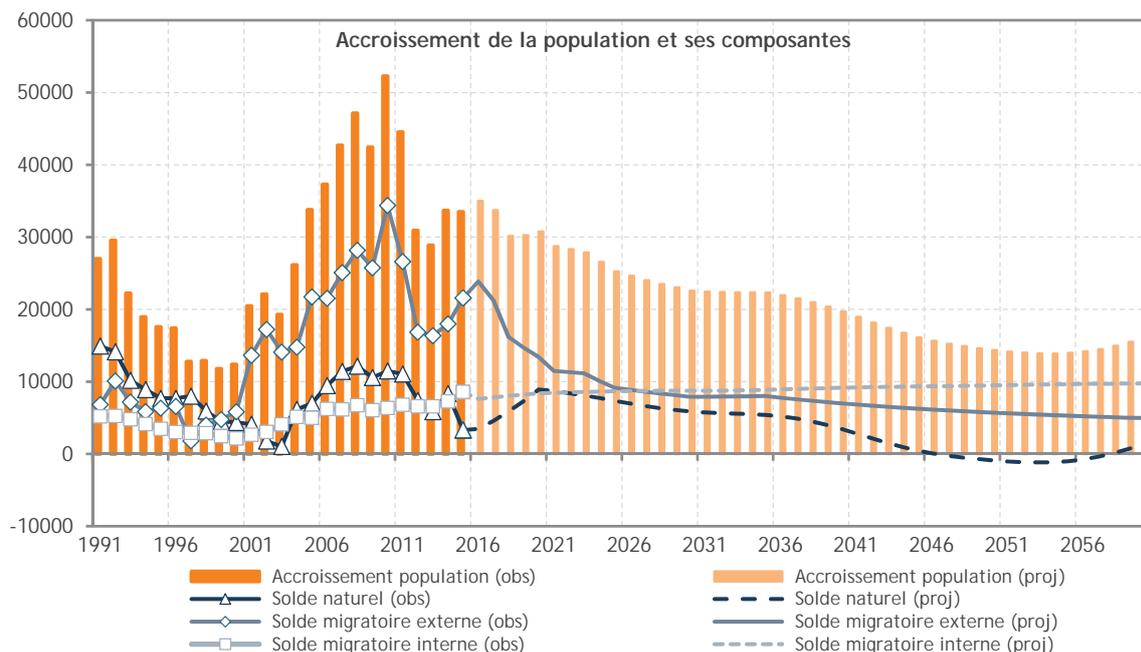
**Tableau 11 Région flamande - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne**  
*Effectifs de ménages privés en milliers*

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR	
1991	2232,2	25,0%	24,9%	39,4%	1,7%	1,1%	6,6%	1,3%	2,56
2000	2395,7	27,3%	24,8%	33,6%	3,5%	2,2%	7,3%	1,3%	2,45
2010	2629,7	30,2%	23,7%	25,9%	5,4%	5,4%	8,1%	1,4%	2,35
2016	2748,0	31,2%	23,0%	23,1%	6,0%	6,9%	8,2%	1,6%	2,33
2020	2837,8	32,5%	22,9%	21,5%	6,1%	7,1%	8,2%	1,7%	2,30
2030	2992,3	35,3%	22,9%	18,3%	6,1%	7,6%	8,1%	1,7%	2,27
2040	3136,6	37,8%	21,8%	16,2%	6,3%	7,9%	8,2%	1,7%	2,22
2050	3235,2	39,6%	20,4%	14,9%	6,5%	8,5%	8,4%	1,8%	2,20
2060	3301,5	40,2%	19,7%	14,0%	6,6%	9,0%	8,6%	1,8%	2,20

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Note : **SING** = ménage d'une personne, **MARO** = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; **MAR+** = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; **UNMO** = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; **UNM+** = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; **1PA** = ménage monoparental ; **OTHR** = ménage de type « autre ».

**Graphique 16** Projection démographique pour la Région flamande - Population et ménages privés  
*Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages*



**MAR** = membre d'un ménage avec couple marié ; **UNM** = membre d'un ménage avec couple cohabitant ; **MPA** = membre d'un ménage monoparental ; **SING** = ménage d'une personne ; **OTHR** = membre d'un ménage de type « autre ».

Sources : 1991-2015 : RN-DGS et calculs BFP, 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.  
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

### 4.3. Région wallonne

La population de la Région wallonne (tableau 12) passe de 3,6 millions d'habitants en 2016 à 3,9 millions en 2040 et 4,1 millions en 2060, soit en moyenne 11 400 habitants supplémentaires par an d'ici à 2060. Par le passé (1991-2016), la croissance démographique de la Région wallonne était en moyenne de 14 000 habitants supplémentaires par an. La croissance démographique projetée est moins soutenue que celle observée durant les trois dernières décennies (graphique 17).

La croissance attendue de la population dans la Région wallonne est stimulée par les migrations internationale et interne. À long terme, le solde naturel est négatif : le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances.

En 2016, la Région wallonne comptait 1 individu de plus de 67 ans pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport est de 1 pour 2,5 : le coefficient de dépendance des âgés passe de 25 % en 2016 à 40 % en 2060 (tableau 12). Le vieillissement de la population (graphique 17, pyramide des âges) dans la Région wallonne est plus soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble.

**Tableau 12 Région wallonne - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population**  
*Population et soldes en milliers*

	Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coefficient de dépendance des âgés 67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire international	Solde migratoire interne
		0-17	18-29	30-66	67-84	85+				
1991	3258,8	22,7%	17,7%	46,6%	11,7%	1,4%	20,3%	5,5	4,7	6,8
2000	3339,5	22,2%	15,4%	47,5%	13,1%	1,8%	23,6%	2,2	1,2	3,5
2010	3498,4	21,4%	15,1%	49,0%	12,4%	2,2%	22,8%	3,4	15,6	6,1
2016	3602,2	21,0%	15,1%	48,5%	12,9%	2,6%	24,4%	0,2	10,7	5,6
2020	3662,9	20,8%	14,8%	48,0%	13,8%	2,7%	26,2%	3,8	5,6	5,4
2030	3803,9	20,5%	14,2%	45,8%	16,8%	2,7%	32,5%	3,0	4,7	5,5
2040	3924,0	20,4%	13,8%	44,0%	17,7%	4,1%	37,7%	-0,9	5,0	5,9
2050	4013,3	20,2%	14,1%	43,6%	16,9%	5,2%	38,5%	-2,3	4,8	6,2
2060	4105,2	20,2%	13,8%	43,3%	17,0%	5,7%	39,9%	-1,2	4,6	6,5

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Le nombre de ménages dans la Région wallonne (tableau 13) passe de 1,6 million en 2016 à 1,8 million en 2040 (soit 9 700 ménages de plus par an en moyenne) et atteint 1,9 million en 2060 (soit 5 900 ménages de plus par an en moyenne sur la période 2030-2060). La part des ménages composés de couples mariés diminue à l'horizon 2060 au profit des ménages de cohabitants ou monoparentaux. L'évolution de la structure d'âge a un impact sur la structure des ménages. En particulier, le vieillissement de la population wallonne se répercute par une hausse relativement importante du nombre de personnes vivant seules. En 2060, 44 % des ménages privés sont composés d'une personne (pour 35 % en 2016). Suite à l'évolution de la répartition des types de ménage, la taille moyenne des ménages diminue en projection (2,1 en 2060 pour 2,3 en 2016). La croissance du nombre de ménages est par conséquent plus rapide que la croissance de la population.

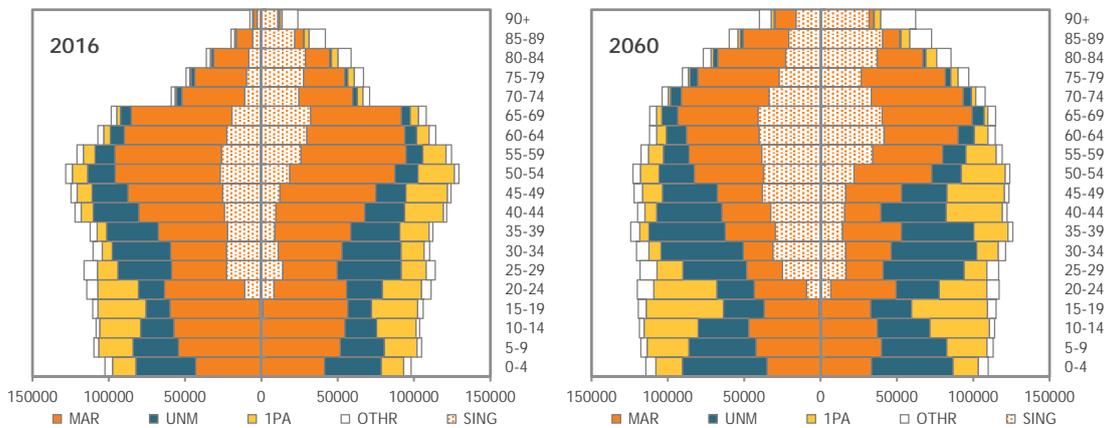
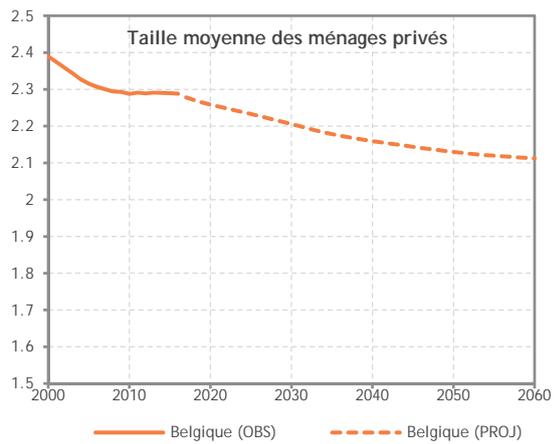
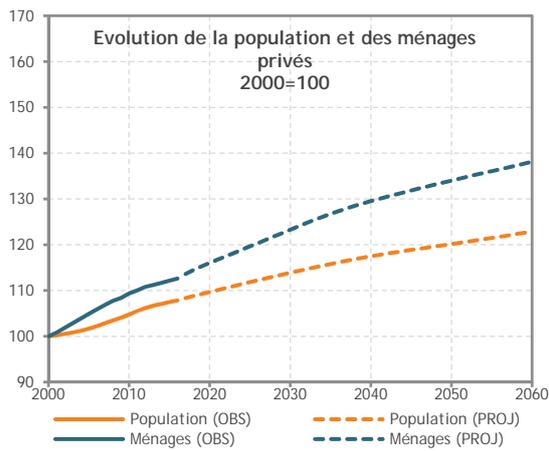
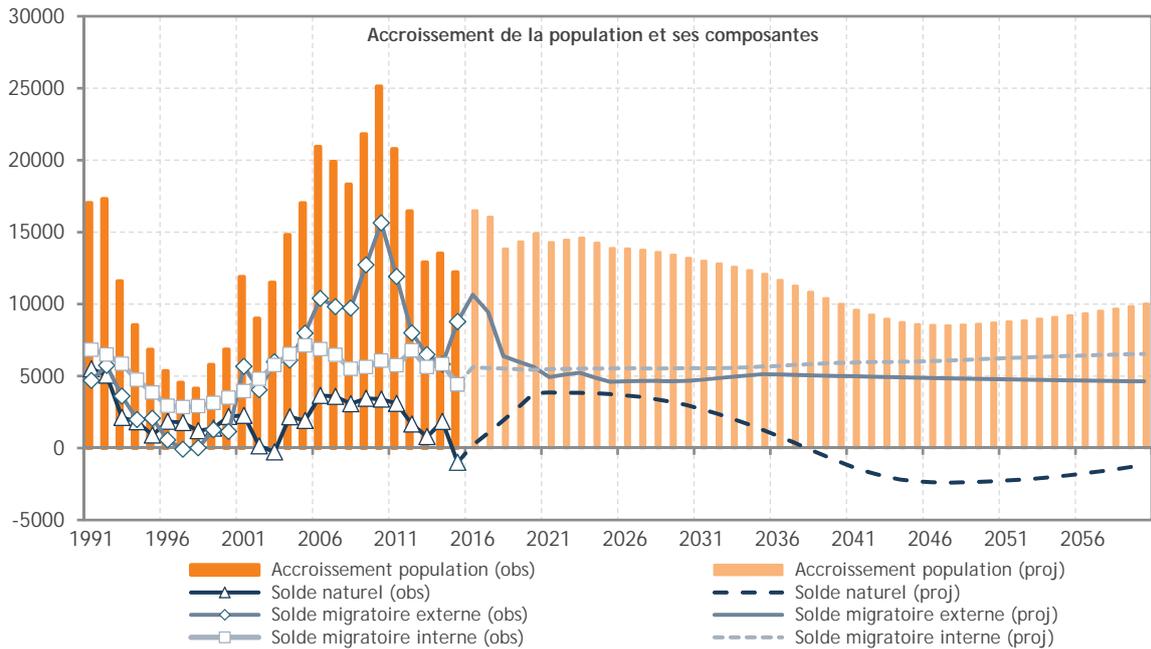
**Tableau 13 Région wallonne - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne**  
*Effectifs de ménages privés en milliers*

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR	
1991	1302,4	29,5%	21,0%	34,6%	2,1%	2,0%	9,3%	1,5%	2,48
2000	1380,5	31,6%	20,0%	29,2%	3,5%	3,6%	10,6%	1,5%	2,39
2010	1510,0	35,1%	18,1%	22,0%	4,7%	6,3%	12,2%	1,6%	2,29
2016	1554,8	35,3%	17,0%	19,7%	5,6%	8,5%	12,2%	1,7%	2,29
2020	1602,0	36,5%	16,7%	18,4%	5,8%	8,7%	12,2%	1,8%	2,26
2030	1702,0	39,1%	16,1%	15,9%	5,9%	9,1%	12,2%	1,8%	2,21
2040	1788,5	41,5%	15,0%	14,1%	6,0%	9,4%	12,3%	1,8%	2,16
2050	1850,3	43,1%	14,0%	12,9%	6,1%	9,7%	12,4%	1,9%	2,13
2060	1907,0	44,1%	13,6%	11,8%	6,2%	10,0%	12,5%	1,9%	2,11

Source : 1991-2016 : observations, RN-DGS, 2017-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Note : **SING** = ménage d'une personne, **MARO** = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; **MAR+** = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; **UNMO** = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; **UNM+** = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; **1PA** = ménage monoparental ; **OTHR** = ménage de type « autre ».

**Graphique 17** Projection démographique pour la Région wallonne - Population et ménages privés  
*Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages*



MAR = membre d'un ménage avec couple marié ; UNM = membre d'un ménage avec couple cohabitant ; MPA = membre d'un ménage monoparental ; SING = ménage d'une personne ; OTHR = membre d'un ménage de type « autre ».

Sources : 1991-2015 : RN-DGS et calculs BFP, 2016-2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.  
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

## 5. Projection démographique 2016-2060 pour les arrondissements

Les perspectives de population et de ménages publiées par le BFP et la DGS sont produites par arrondissement, puis regroupées par province, par région et pour le pays. Cette section présente, sous forme cartographique, une synthèse des perspectives démographiques par arrondissement. Ces cartes mettent en évidence les disparités qui peuvent exister au sein d'une même région.

La **croissance de la population** en Belgique et dans les trois régions est positive jusqu'en 2060. L'analyse de la projection par arrondissement laisse cependant apparaître des croissances négatives dans certains arrondissements (graphique 18). Six arrondissements de la Région flamande ont une population projetée en 2060 inférieure à celle observée en 2016 : Furnes, Bruges, Dixmude, Ypres, Maaseik et Tongres. Trois arrondissements sont concernés en Région wallonne (Thuin, Philippeville et Tournai). Ces évolutions sont notamment liées à la structure d'âge des arrondissements. Les arrondissements avec une croissance de population négative sont caractérisés par une **proportion d'individus de 67 ans et plus** relativement élevée (graphique 19).

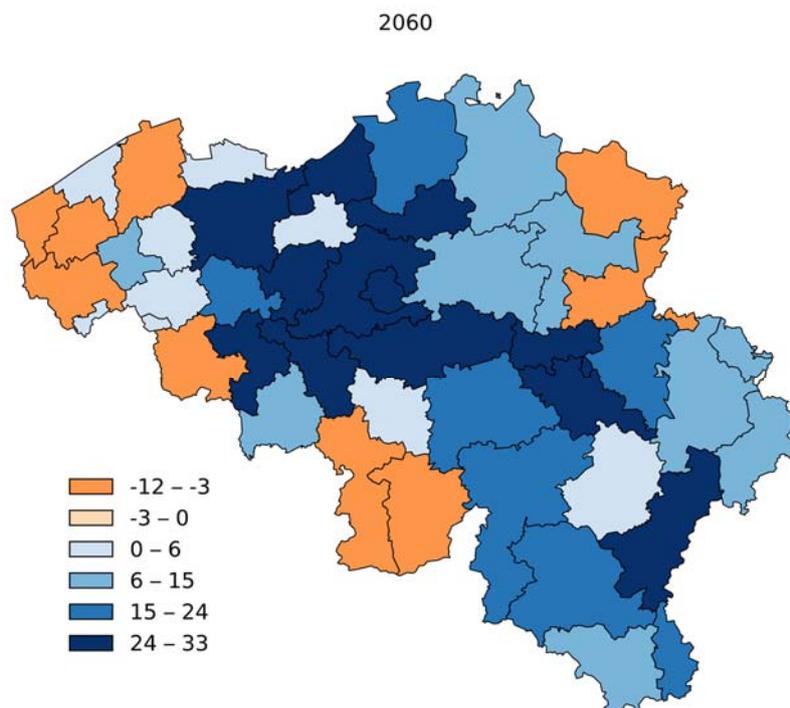
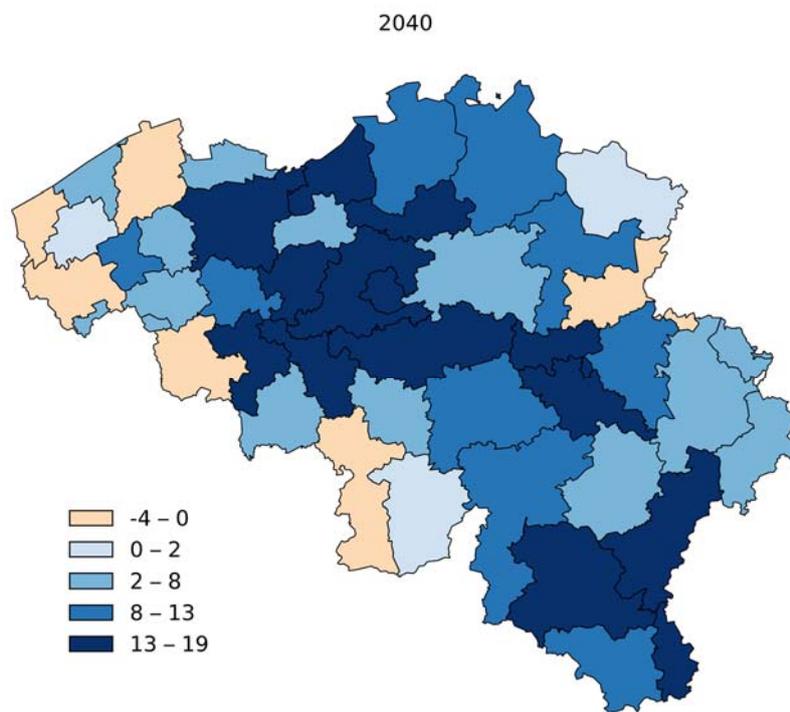
La migration interne contribue pour une part importante à la croissance démographique relativement élevée dans certains arrondissements : Hal-Vilvorde, Nivelles, Neufchâteau, Waremme et Huy en particulier. Les arrondissements urbains (Bruxelles-Capitale, Liège et Anvers) voient leur population augmenter davantage par la migration internationale. Par contre, la migration interne freine leur croissance démographique.

Les arrondissements caractérisés par une proportion importante d'individus de 67 ans et plus en 2060 ont également une **taille moyenne des ménages** plus faible (graphique 20) et connaissent un rythme de croissance du **nombre de ménages privés** (graphique 21) plus élevé que celui de la population. Le vieillissement de la population, plus marqué dans certains arrondissements, génère une hausse importante de la proportion des ménages d'une personne. Certains arrondissements caractérisés par une croissance négative de leur population connaissent d'ailleurs une évolution positive du nombre de ménages. C'est notamment le cas de Dixmude, en 2060. Ce phénomène est également constaté dans d'autres arrondissements en 2040 : Furnes, Brugge, Ypres, Tournai, Thuin et Tongres. Pour rappel, l'impact de la génération du baby-boom se manifeste essentiellement jusqu'en 2040.

**Graphique 18** Taux de croissance de la population par arrondissement

% (par rapport à 2016)

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes ne sont pas identiques.



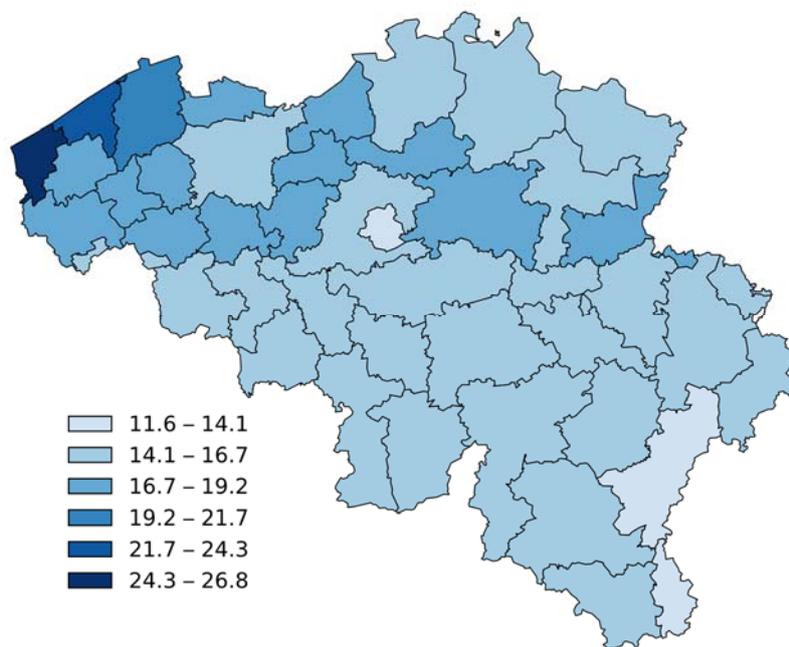
Sources : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

## Graphique 19 Part des 67 ans et plus

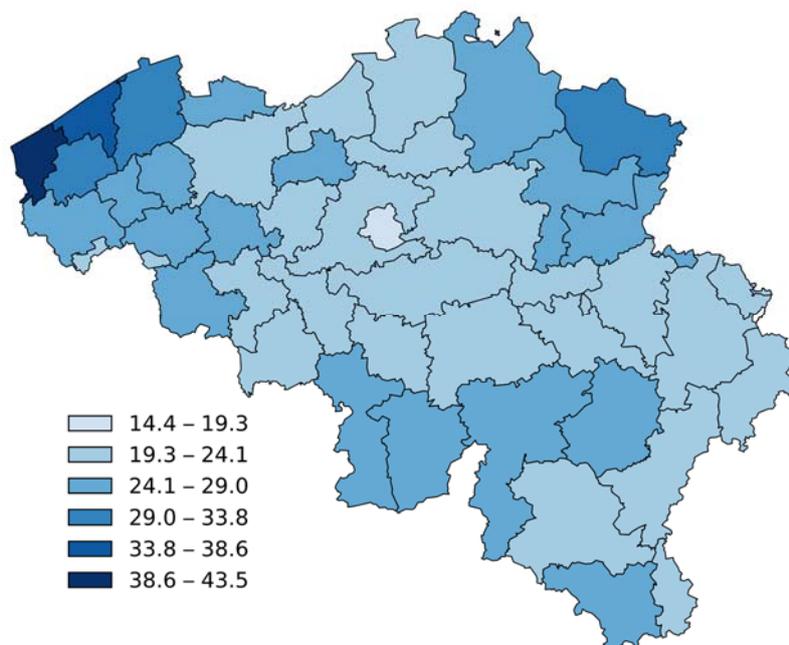
En % de la population totale de l'arrondissement.

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes ne sont pas identiques.

2016



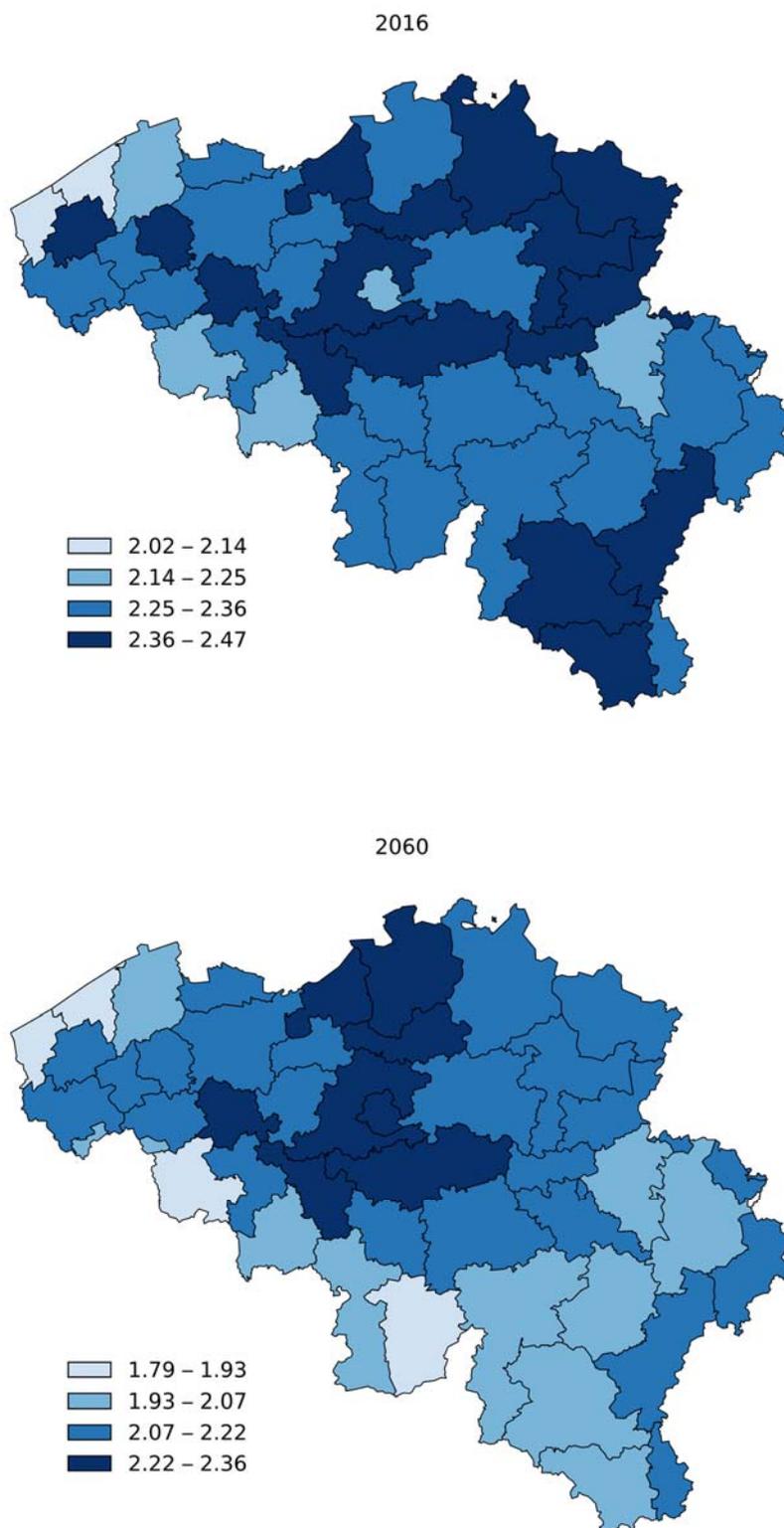
2060



Sources : 2016 : RN-DGS et calculs BFP, 2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

**Graphique 20** Taille moyenne des ménages

*Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes ne sont pas identiques.*



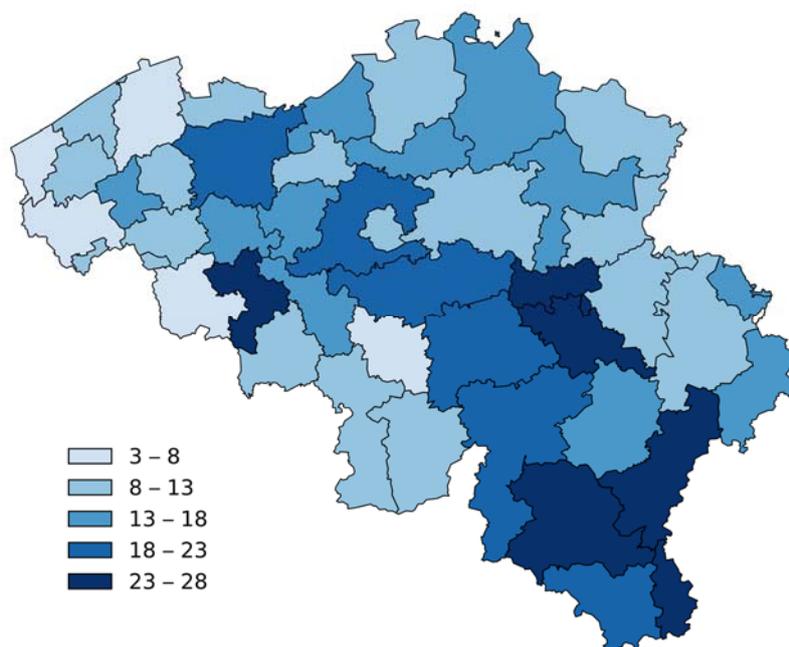
Sources : 2016 : RN-DGS et calculs BFP, 2060 : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

Graphique 21 Taux de croissance du nombre de ménages privés par arrondissement

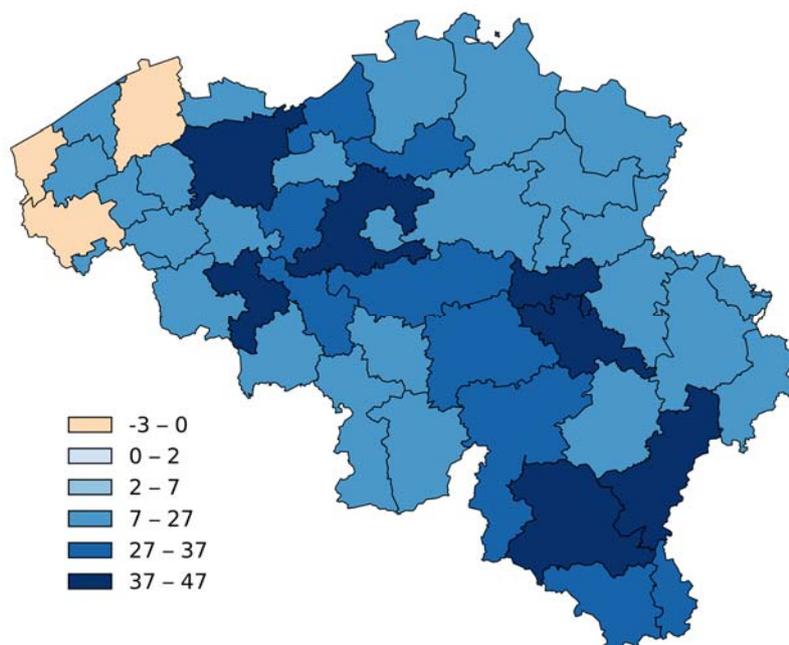
% (par rapport à 2016)

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes ne sont pas identiques

2040



2060



Sources : Perspectives démographiques 2016-2060, BFP-DGS.

## 6. Bibliographie

- BUREAU FEDERAL DU PLAN ET DIRECTION GENERALE STATISTIQUE (2008), *Perspectives de population 2007-2060*, Planning Paper 105, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN ET DIRECTION GENERALE STATISTIQUE (2016), *Perspectives démographiques 2015-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs*, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- COMMISSARIAT GENERAL AUX REFUGIES ET AUX APATRIDES (CGRA) (2017), *Statistiques d'asile 2016*, Bruxelles, CGRA.
- EUROPEAN COMMISSION (2016), *European Economic Forecast – Winter 2016*, Bruxelles, Union européenne.
- MYRIA (CENTRE FEDERAL MIGRATION) (2016), *La migration en chiffres et en droits 2016*, Bruxelles, Myria.
- PAILHE, A. (2010), 'Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses', *Politiques sociales et familiales*, vol. 100, n° 1, pp. 97-103.
- PAUL, J.-M. (2009), *Quotients de mortalité prospectifs par sexe et unisexes*, Working Paper 18-09, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2014), *Une méthodologie de projection des ménages : le modèle HPROM*, Working Paper 9-14, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2015), *Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique*, Working Paper 02-15, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2016), *Projection de la migration interne à l'aide de l'intensité migratoire et des flux préférentiels*, Working Paper 10-16, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.

## 7. Liste des abréviations

BFP	Bureau fédéral du Plan
BN	Bulletins de déclaration des naissances à l'état civil
DGS	Direction générale Statistique – SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
OBS	Observations
PIB	Produit intérieur Brut
PROJ	Projections
PT	Pays tiers (Pays non membres de l'Union européenne)
RN	Registre national
UE15	Les anciens États membres de l'Union européenne (à l'exception de la Belgique)
UE13	Les nouveaux États membres de l'Union européenne (depuis 2004)



## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail: [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont

une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec la Direction générale Statistique, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

#### *Working Papers*

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

#### *Planning Papers*

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## **Autres publications**

#### *Rapports*

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

#### *Ouvrages*

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.